



HAL
open science

La consommation de cannabis et le décrochage scolaire : interrelation et stéréotypes. Une étude de cas en Martinique

Damien Begue

► **To cite this version:**

Damien Begue. La consommation de cannabis et le décrochage scolaire : interrelation et stéréotypes. Une étude de cas en Martinique. Sciences de l'Homme et Société. 2019. <dumas-04297890>

HAL Id: dumas-04297890

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04297890v1>

Submitted on 21 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



MEMOIRE DE MASTER

MENTION METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)

ENCADREMENT ÉDUCATIF (EED)

PARCOURS CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION (CPE)

La consommation de cannabis et le décrochage scolaire : interrelation et stéréotypes.

Une étude de cas en Martinique

Préparé et présenté publiquement par

Damien BEGUE

Réalisé sous la direction de

Maurizio ALÌ, maître de conférences à l'ESPE de Martinique

Année universitaire 2018-2019

Déclaration de non-plagiat

Je soussigné, Damien BEGUE, étudiant à l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Martinique (ESPE), composante de l'université des Antilles (UA), déclare sur l'honneur que le mémoire de master MEEF que je présente publiquement est strictement le fruit de mon travail personnel.

L'origine de tout empreint de texte à un auteur et de toute illustration (tableau, graphique, image, etc.), quelle qu'en soit l'origine, est indiquée précisément dans le texte lui-même et dans la liste des références bibliographiques placée en fin du mémoire.

Fait à Fort de France, le 6 mai 2019

Damien BEGUE

SOMMAIRE

RESUME.....	1
REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION.....	3
PREMIERE PARTIE : LE CANNABIS : UN ECLAIRAGE REGLEMENTAIRE, SOCIOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE	6
Chapitre I : Le cadre réglementaire.....	7
1.1. <i>En France</i>	7
1.2. <i>Dans les écoles françaises</i>	9
1.3. <i>A l'étranger</i>	10
Chapitre II : Cannabis et société en France.....	12
2.1. <i>L'opinion publique et les représentations sociales du cannabis</i>	12
2.2. <i>Un possible légalisation du cannabis ?</i>	13
2.3. <i>La situation française.</i>	16
Chapitre III : Le cannabis	19
3.1. <i>En Martinique</i>	19
3.2. <i>Des enjeux socio-économiques</i>	20
3.3. <i>L'état des lieux : comparaison avec les autres DOM</i>	21
Chapitre IV : Le point de vue sociologique, scientifique et psychologique.....	23
4.1. <i>La cannabis facteur ou cause du décrochage scolaire ?</i>	23
4.2. <i>La place du milieu social dans la consommation de cannabis</i>	24
4.3. <i>Réussite scolaire et consommation</i>	26
DEUXIEME PARTIE : SUR LE TERRAIN	28
Chapitre V : Méthodologie de l'étude.....	29
5.1. <i>Les objectifs visés et la méthode utilisée</i>	29
5.2. <i>L'échantillon de l'étude</i>	30
5.3. <i>Les résultats escomptés</i>	31

Chapitre VI : Description des résultats.....	32
6.1. <i>La typologie des élèves interrogés</i>	32
6.2. <i>La catégorie socio professionnelle des élèves interrogés</i>	33
6.3. <i>Les habitudes de consommation de cannabis des élèves interrogés</i>	34
6.4. <i>Les résultats scolaires des élèves interrogés</i>	36
 Chapitre VII : Analyse des résultats.....	 38
7.1. <i>Les différences observées entre les sexes</i>	38
7.2. <i>Les habitudes de consommation par tranche d'âge</i>	41
7.3. <i>La consommation des élèves par rapport à leur milieu social d'origine</i>	42
7.4. <i>Les résultats scolaires des élèves par rapport à leur niveau de consommation</i>	44
 TROISIEME PARTIE : L'INTERPRETATION, LES LIMITES ET LES PERSPECTIVES DE L'ETUDE.....	 52
 Chapitre VIII : L'interprétation des données.....	 53
8.1. <i>les résultats de l'étude martiniquaise au regard des enquêtes nationales</i>	53
8.2. <i>Comparatif des résultats attendus et des résultats obtenus</i>	55
8.3. <i>La vérification de l'hypothèse</i>	56
 Chapitre IX : Les limites de l'étude.....	 57
9.1. <i>Le sujet</i>	57
9.2. <i>Le public visé</i>	57
9.3. <i>Les contraintes organisationnelles</i>	58
 Chapitre X : Les pistes d'amélioration.....	 59
10.1. <i>Le contexte de l'étude</i>	59
10.2. <i>Les outils utilisés</i>	59
 CONCLUSION.....	 60
 BIBLIOGRAPHIE.....	 64
 ANNEXE : Le questionnaire.....	 68

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : L'état de la législation mondiale en matière de cannabis.....	11
Figure 2 : Niveau d'expérimentation du cannabis par région à 17 ans en 2017	18
Figure 3 : Les niveaux d'usages de cannabis en outre-mer chez les jeunes de 17 ans en 2017 par rapport à ceux de la France métropolitaine	21
Figure 4 : comparaisons de la consommation de cannabis chez les lycéens et les apprentis.	25
Figure 5 : La consommation de cannabis selon la catégorie sociale.....	25
Figure 6 : La consommation de cannabis par niveau de sortie	26
Figure 7 : La répartition des élèves interrogés par sexe	32
Figure 8 : La répartition des élèves interrogés par tranche d'âge.....	33
Figure 9 : Le milieu professionnel des parents.....	34
Figure 10 : L'âge de début de consommation des élèves	35
Figure 11 : La fréquence de consommation des élèves	35
Figure 12 : Les résultats scolaires en français	36
Figure 13 : Les résultats scolaire en mathématiques	36
Figure 14 : Les résultats scolaires en sciences.....	37
Figure 15 : Les résultats scolaires en sport	37
Figure 16 : La moyenne générale des élèves	37
Figure 17 : l'âge des élèves par sexe	38
Figure 18 : L'âge de début de consommation des élèves par sexe.....	39
Figure 19 : La fréquence de consommation par sexe	40
Figure 20 : La proportion de fumeurs par sexe et par habitude de consommation	40
Figure 21 : La consommation des élèves vue par l'âge.....	41
Figure 22 : Tableaux croisé des habitudes de consommation des élèves et de la profession des parents.....	42
Figure 23 : Les notes en français	44
Figure 24 : Les notes en maths	45
Figure 25 : Les notes en sciences	47
Figure 26 : Les notes en sport	48
Figure 27 : La moyenne générale	49
Figure 28 : Les notes par rapport à l'âge du début de consommation	50
Figure 29 : Les résultats.....	55

RESUME

Ce mémoire de recherche s'intéresse à la relation entre la consommation de cannabis et la réussite scolaire chez des jeunes étudiants âgés entre 13 ans et 24 ans, en Martinique. Il se base sur l'hypothèse que le cannabis n'est pas nécessairement un facteur majeur de l'échec scolaire voire du décrochage scolaire. Dans le cadre d'une enquête sur le terrain, 42 élèves ont été interrogés par le biais d'un questionnaire anonyme qui a permis de définir le rapport existant entre la consommation de cannabis, le milieu social et les résultats scolaires obtenus sur l'année N -1 et l'année en cours. Les résultats obtenus semblent briser un stéréotype qui veut que les élèves consommateurs de cannabis ont tendance à quitter le système scolaire sans la moindre qualification et se mettre à consommer des drogues dures. En effet, le dépassement de certains préjugés pourrait faciliter la mise en œuvre de stratégies éducatives plus efficaces visant l'amélioration des conditions d'accès à une éducation de qualité plutôt que la marginalisation des étudiants consommateurs.

Mots clés : addiction, cannabis, Martinique, réussite scolaire

ABSTRACT

This research brief focuses on the link between cannabis use and school success in the students (13-24 years of age) in Martinique. It assumes that students can successfully complete their schooling are using cannabis. The survey aims to determine, through an anonymous field investigation, the precise relationship between cannabis use, the social environment and school performance over two years-measures of 42 students. The results achieved confirm that it is wrong to stereotype cannabis users with early school leaving. That would, at any rate, limit the marginalization of cannabis user by improving their chances to access quality education, thanks to the implementation of the most effective educational strategies.

Keywords: addiction, cannabis, Martinique, academic achievements

REMERCIEMENTS

La rédaction de ce mémoire a été rendue possible grâce à la contribution de certaines personnes auxquelles je tiens à remercier et auxquelles je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

En premier lieu, je souhaite apporter toute ma gratitude à mon directeur de mémoire, Monsieur Maurizio ALÌ, pour sa disponibilité, ses conseils enrichissants et bienveillants, son soutien et sa réactivité tout au long de l'élaboration de ce mémoire, ainsi que ces nombreuses relectures. C'est aussi grâce à lui que j'ai osé prendre cette direction au niveau du thème abordé et que j'ai pu ainsi différencier mon étude de celles déjà existantes.

Je tiens également à remercier les personnes qui ont facilités la diffusion de mon questionnaire auprès des élèves, rendant ainsi possible cette étude de cas : Monsieur David DARVIN, professeur de lettres à l'AMEP, Madame Céline BOURREAU, professeure d'espagnole à l'AMEP et Madame NEGROBAR, CPE au collège de Petit Manoir.

De plus, j'apporte une attention particulière à ma collègue Madame Samantha MUDAY, avec qui j'ai partagé les doutes et les difficultés durant ces quelques mois et qui m'a soutenu et encouragé activement dans l'élaboration de ce mémoire grâce notamment à ses relectures et ses conseils.

Enfin, je remercie tous les étudiants qui ont pris le temps de répondre à mon enquête de manière sérieuse, en toute franchise et en me facilitant l'accès aux données que je souhaitais récolter.

INTRODUCTION

Depuis longtemps décrié, à la fois par l'opinion publique et les différents pouvoirs publics successifs, le sujet du cannabis reste encore tabou au sein de notre société. Pourtant à l'heure actuelle le débat en France est bien polarisé, oscillant entre les détracteurs de la réglementation en vigueur qui réclame la légalisation et les autorités peinant à régler le problème en allant de plus en plus vers la sanction.

L'idée de cette thématique m'est venue au cours de mon stage de pratique accompagnée réalisé pendant ma première année de master Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation, mention Encadrement Éducatif, parcours Conseiller Principal d'Éducation (MEEF EED CPE), au lycée Acajou II, dans la commune du Lamentin en Martinique, à partir d'un constat de la direction et des équipes pédagogiques et éducatives qui ont noté un accroissement des cas de toxicomanie dans l'établissement, avec un nombre important d'élèves sujets aux addictions, notamment dans les sections professionnelles. Certains des étudiants concernés commettent des actes délictueux et ont des démêlés judiciaires. Cela entraîne donc des situations de décrochage et d'exclusion définitive suite auxquelles les élèves n'arriveront pas jusqu'à leurs examens.

Ce phénomène n'est pas endémique au lycée Acajou II mais touche un grand nombre d'établissements scolaires en Martinique et en France. Il représente de fait un problème pour l'éducation nationale qui a pris des mesures pour lutter et prévenir des conduites à risques au sein des établissements scolaire. De plus, de nombreuses études s'intéressent au sujet permettant de déterminer les causes et les conséquences d'une telle addiction sur plusieurs volets : santé, psychologique, sociale et scolaire.

En effet, selon l'enquête ESPAD¹ (European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs) de 2015, 48,6% des lycéens de l'hexagone reconnaissent avoir consommé au moins une fois du cannabis. La Martinique, département d'outremer, présente des niveaux de

¹ Publiée tous les quatre ans et permettant de mesurer et de comparer les consommations de substances psychoactives chez les adolescents de 16 ans dans plus de 30 pays européens.

consommation comparables car 49% des jeunes de 17 ans ont expérimentés le cannabis au moins une fois et 13% en sont des consommateurs réguliers selon des chiffres de l'Agence Régionale de la Santé (ARS, 2014).

Fort de ces observations sur le terrain, mon projet de recherche s'orientait dans un premier temps à démontrer les méfaits et les dangers d'une consommation de cannabis sur la scolarité faisant vite des raccourcis vers le décrochage scolaire, non sans stigmatiser une partie des élèves consommateurs déjà fragiles par ailleurs. En effet, le Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire (CNESCO)² identifie le décrochage scolaire comme étant le fruit d'une multitude de facteurs individuels et contextuels tels que le milieu social, la structure familiale, le profil psychosocial, la situation géographique ou l'environnement de l'école (CNESCO, 2015). Dans cette optique le cannabis ne peut à lui seul expliquer le processus de décrochage scolaire.

C'est pour cela, qu'après les premiers échanges avec mon directeur de mémoire, je me suis repositionné avec une autre vision du sujet tout en gardant ce thème de la consommation de cannabis chez les jeunes. Aussi, la littérature scientifique est déjà bien fournie à ce propos, explorant de fond en comble le sujet. Cependant, une question reste à ce jour inexplorée, à savoir si la consommation de cannabis est compatible avec la réussite scolaire. Je pense effectivement qu'une partie invisible³ des consommateurs de cannabis appartient aux milieux sociaux favorisés et arrive malgré tout à obtenir de bons résultats scolaires.

Néanmoins, il n'est pas question pour moi de faire l'apologie du cannabis auprès des jeunes. Ce travail de recherche, a tout simplement pour objectif de briser un stéréotype en démontrant qu'une consommation de cannabis n'est pas synonyme d'échec tout en rendant ma recherche originale. Il est bon de préciser qu'il ne cherche aucunement à nier ou à minimiser les effets négatifs d'une consommation de stupéfiants chez un individu.

² Il s'agit de l'organisme chargé par le Ministère de l'Education Nationale de l'évaluation indépendante du système éducatif français.

³ Le terme invisible exprime ici l'absence de ces consommateurs dans les sondages et enquêtes.

Pour cela, il est essentiel de faire preuve d'une certaine ouverture d'esprit et de ne porter aucun jugement sur les consommateurs de cannabis. Ainsi, je m'intéresse uniquement aux sujets fumeurs⁴ sans m'attarder sur les risques et dangers ou les causes et les conséquences d'une telle consommation.

Afin de mener à bien ce projet de recherche, il est également important pour moi de faire preuve d'intelligence dans la manière d'aborder les jeunes consommateurs. Cela me procure d'ailleurs quelques appréhensions de ne pouvoir arriver au terme de ce travail de recueil de données en n'ayant su gagner la confiance des élèves provoquant ainsi des résultats ne reflétant pas la réalité. Aussi, le sujet reste tabou et les consommateurs pourraient craindre de s'exposer à des sanctions de la part de l'institution, de la loi ou des parents en se confiant à moi.

Ainsi, ce mémoire cherche à répondre à cette question : Quelle est la relation entre la consommation de cannabis chez un élève et ses résultats scolaires ? Mon hypothèse étant qu'il n'y a pas de lien direct entre la consommation de cannabis et le décrochage scolaire.

Pour y arriver, cela nécessite un cheminement qu'empruntera ce mémoire à travers cette problématique : le cannabis est-il à lui seul un danger pour la scolarité ou un facteur de plus parmi tant d'autres ? Fumer du cannabis induit-il forcément des mauvais résultats scolaires ou peut-on réussir malgré tout ? Il y a-t-il une éducation à la consommation à délivrer pour amoindrir les dangers d'une consommation non contrôlée ? Le milieu social joue-t-il un rôle dans la consommation ?

Dans un premier temps, nous mettrons en avant par un éclairage scientifique et réglementaire la situation en France, en Martinique et les autres Départements d'Outre-Mer (DOM)⁵, à l'étranger et dans les politiques éducatives françaises. Puis dans un second temps, nous ferons la description et l'analyse des données recueillies. Pour finir, nous interpréterons dans une troisième partie les résultats obtenus.

⁴ Les consommateurs de cannabis âgés de 13 ans à 17 ans.

⁵ Ici nous nous intéresseront plus particulièrement à la Réunion, la Guadeloupe et la Guyane.

**PREMIERE PARTIE : LE CANNABIS : UN ECLAIRAGE
REGLEMENTAIRE, SOCIOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE**

Chapitre I : Le cadre réglementaire

Cette première grande partie est dédiée à poser le contour théorique de mon sujet de recherche. Pour cela, j'ai fait appel à bon nombre d'auteurs, d'articles et d'éléments me permettant de délimiter le cadre dans lequel cette recherche évoluera au fil des chapitres. C'est ainsi que nous verrons en premier lieu la réglementation en vigueur au sujet du cannabis, puis nous poursuivrons sur un état des lieux de la situation en France avant de s'intéresser au contexte martiniquais. Et enfin, nous terminerons sur un aspect davantage scientifique afin d'éclairer mes propos à l'aide d'études réalisées à l'échelle nationale et internationale.

Pour entamer ce sujet, nous verrons d'abord tous les aspects juridiques inhérent au cannabis à la fois en France, puis au sein même de l'école et enfin à l'étranger.

1.1. En France

En France le cannabis est classé comme stupéfiant par l'arrêté du 15 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 22 août 1990. Mais ce qui est en fait prohibé par la loi c'est le tétrahydrocannabinol (THC), une substance psychoactive produisant des effets sur le système nerveux. C'est ainsi que le code de la santé publique dans son article R5132-86⁶ en interdit « la production, la fabrication, le transport, l'importation, l'exportation, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi » de la plante, de la résine ou des produits dérivés. D'ailleurs le code de la santé publique prévoit dans son article L3421-1⁷ que :

« L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende. »

Cependant, sont punis beaucoup plus sévèrement le trafic de drogues sous toutes ces formes ainsi que la fabrication de stupéfiants comme prévu respectivement par les articles 222-36 et 222-35 du code pénal. Les contrevenants se rendent passibles pour le premier délit

⁶ Modifié par décret n°2013-473 du 5 juin 2013

⁷ Modifié par la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 - art. 48 JORF 7 mars 2007

de 10 ans d'emprisonnement et de 7500000€ d'amendes et pour le second de 20 ans de réclusion et de 7500000€ d'amendes.

Néanmoins, sous certaines conditions des dérogations peuvent être accordées selon l'article R5132-86 du code de la santé publique, « aux fins de recherche et de contrôle ainsi que de fabrication de dérivés autorisés par le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. »

De ce fait, il existe en France depuis 2013 une autorisation de mise sur le marché pour un médicament à base de cannabis⁸. En revanche, il n'existe pas, contrairement à certaines croyances, un cannabis thérapeutique en France à proprement parlé. L'usage de cannabis pour soulager certaines douleurs est donc sanctionnable dans les textes de loi au même titre que le cannabis récréatif.

Pour finir, certaines variétés de cannabis sont légales en France, toujours dans le cadre de l'article R5132-86 du code de la santé publique. En effet, les graines et les fibres de cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes peut être utilisées à des fins industrielle et commerciales à condition d'avoir une teneur inférieure à 0,2% en THC.

Il est légitime de se demander quelles sont les répercussions de cette législation sur l'école et surtout comment s'y décline elle ? C'est ce à quoi nous allons maintenant nous intéresser.

⁸ Il s'agit du Sativex utilisé dans les cas de sclérose en plaques.

1.2. Dans les écoles françaises

En plus, de toute la législation vue ci-dessus, en France au sein des écoles c'est la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 qui est chargée de répondre aux questions relatives aux conduites addictives, en l'occurrence la consommation de cannabis chez les jeunes. Ainsi dans son article 6 elle crée le Parcours Educatif de Santé (PES)⁹. Ce dernier favorise des actions de prévention, de protection et d'éducation à la santé dispensées par toute la communauté éducative dans le cadre de la politique sociale et de santé en faveur des élèves.

En outre, l'article L312-18 du code de l'éducation prévoit qu'une

« information soit délivrée sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé, notamment concernant les effets neuropsychiques et comportementaux du cannabis, dans les collèges et les lycées, à raison d'au moins une séance annuelle, par groupes d'âge homogène. »

Aussi, les différents plans gouvernementaux contre les conduites à risques place l'Ecole comme un acteur majeur dans la prévention notamment par le biais de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Ces différentes dispositions sont avant tout destinées à apporter au public d'élèves scolarisés une information sur les différents produits illicites, leurs dangers et leurs effets sur la santé et une connaissance sur les ressources d'aide et de soutien ainsi que sur la législation en vigueur. L'ambition est d'arriver d'une part à l'objectif d'une meilleure santé et d'un bien être à l'école et d'autre part « à développer chez l'élève des compétences psychosociales lui permettant de faire des choix éclairés et responsables [...] de le préparer à exercer sa citoyenneté avec responsabilité. » (<http://eduscol.education.fr/> Consulté le 21 novembre 2018)

⁹ Réaffirmé par la loi de santé du 26 janvier 2016 dont les contours sont définis par la circulaire n°2016-008 du 28 janvier 2016. Consulté sur EDUSCOL le 21 novembre 2018.

1.3. A l'étranger

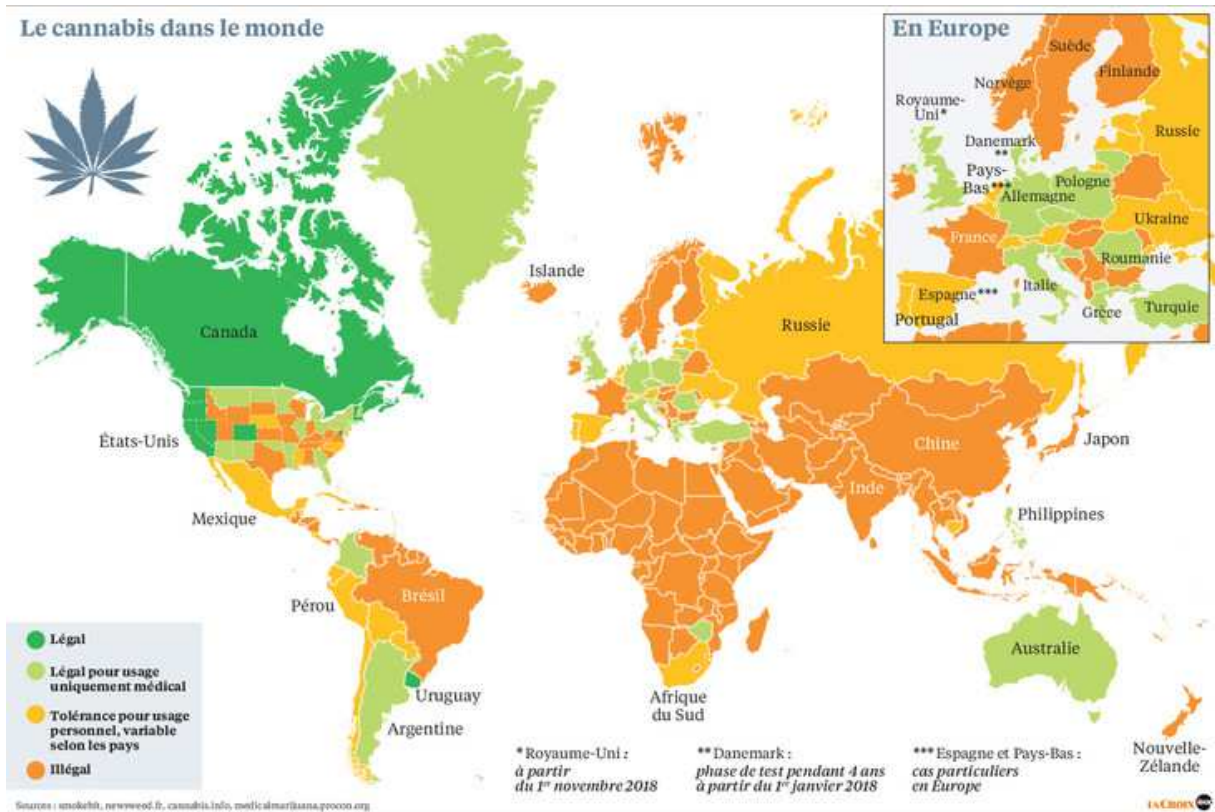
Au niveau international c'est l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui s'occupe de la lutte contre le cannabis dans 192 pays. Elle est d'ailleurs à l'origine de la convention unique sur les stupéfiants de 1961¹⁰ qui place le cannabis et la résine de cannabis comme stupéfiants. Cette convention apporte comme résolution une assistance technique en matière de contrôle, de traitement des toxicomanes et de trafic de stupéfiants au pays signataires.

Toutefois, les états ont leur propre réglementation en matière de cannabis qui diffère d'un pays à un autre. Dans la grande majorité des pays le cannabis demeure illégal même si de manière générale la culture, la possession, l'usage et la distribution sont réglementées dans l'ensemble des pays qu'ils soient légaux, dépénalisé, décriminalisé ou encore illégale. Dans certains pays comme l'Allemagne ou l'Australie bien qu'illégale la consommation de cannabis reste néanmoins tolérée dans une certaine mesure.

Au contraire la Belgique a choisi de dépénaliser l'usage du cannabis avec la création de « clubs sociaux cannabiques » fournissant aux usagers des petites quantités de cannabis. Dans la même optique de dépénalisation la Colombie autorise la culture de cannabis jusqu'à 20 pieds pour un usage personnel mais interdisant la consommation en public et la commercialisation. Le cas des Etats Unis est plus complexe, en effet la loi fédérale proscrit l'usage du cannabis en le classant sur la liste des narcotiques au même titre que l'héroïne alors que 15 états autorisent l'usage thérapeutique, 12 autres états autorisent la consommation à titre privé et 4 états (Alaska, Colorado, Oregon, Washington) ont légalisés le cannabis (voir figure 1).

¹⁰ Le texte et l'état des ratifications sont disponibles sur le site www.incb.org

Figure 1 : L'état de la législation mondiale en matière de cannabis



Source : <https://theworldnews.net/fr>

A l'image de la France, le cannabis reste totalement illégal dans de nombreux pays tels que la Chine ou la Suède. En revanche, certains pays font la distinction entre l'usage thérapeutique et récréatif du cannabis aboutissant ainsi à une autorisation uniquement à usage thérapeutique comme la Suisse et le Royaume-Uni. Enfin, l'usage récréatif, la production et la vente du cannabis est désormais totalement rendu légal dans certains pays comme l'Uruguay qui fut le premier pays au monde à légaliser le cannabis en décembre 2013, le Pérou ou encore dernier en date le Canada depuis octobre 2018.

Chapitre II : Cannabis et société en France

Malgré une législation parmi les plus répressives d'Europe en matière de cannabis, la France s'illustre depuis la fin des années 1990 comme l'un des pays les plus consommateurs (Beck et Obradovic, 2017). Cette législation censée être dissuasive fait face à ce paradoxe alimentant des controverses sur le poids de l'interdit légal et de la prédominance du cannabis dans la société française.

2.1. L'opinion publique et les représentations sociales du cannabis

Ainsi, l'entrée dans le cannabis se fait en France de manière de plus en plus décomplexée. Mais pour autant peut-on dire que le tabou sur le sujet est tombé en France ? En tout cas, une majorité des français, soit 51% des sondés, serait favorable à une « autorisation maîtrisée » de la consommation de cannabis selon une enquête de l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP, 2018). Toujours selon cette enquête seulement 21% des français ne souhaitent pas revenir sur la loi actuelle contre 76% qui jugent les politiques publiques inefficaces en matière de consommation et de trafic de cannabis.

Cela renvoie peut-être à l'idée que « l'interdiction fait l'incitation ». En effet, à un âge critique où l'adolescent est en quête identitaire, multipliant les expérimentations, « la transgression d'un interdit pourrait être une source de plaisir. » (Egea, 2015). Dans ce cas de figure, l'effet dissuasif recherché par le législateur provoquerait à l'inverse des comportements d'opposition. D'autre part le cannabis est toujours perçu par la croyance commune comme étant une drogue douce.

Aussi, alors que les plus de 45 ans perçoivent sans détour le cannabis comme une drogue, pour les moins de 30 ans « ce n'est plus la seule consommation de cannabis qui fait du consommateur un drogué, mais les modes (fréquence, consommation matinale, avant le travail) et les contextes (seul versus en groupe) de consommation. » (Dany et Apostolidis, 2002)

En outre, le rôle joué par le cannabis à l'adolescence est avant tout relationnel. Cela représente également pour les adolescents un moyen de reproduction des comportements soit des parents, soit des pairs afin de faire partie d'un groupe. C'est ainsi que « fumer du cannabis est devenu une activité assez courante, particulièrement pour les adolescents et les jeunes adultes » (Spapen, 2014). De ce fait, l'usage de cannabis comme objet social fait partie intégrante des pratiques du groupe de pairs, reconnues et émanant d'un apprentissage (Peretti-Watel, Beck et Legleye, 2007), on pourrait donc parler ici d'une certaine forme d'éducation à la consommation de cannabis entre jeunes.

Quant aux motifs de consommation, une enquête de 2008 montre que contrairement à un produit comme l'alcool, les effets recherchés par les adolescents sont plus variés bien que majoritairement associés aux cotés festifs et à la convivialité soit 61% des usagers de 17 ans. De plus « la défonce » y figure en bonne place (38 %), ainsi que les motifs auto-thérapeutiques (régulation émotionnelle ou gestion de l'anxiété). D'autre part, près d'un quart des adolescents (23 %) consomme du cannabis pour « se calmer », 18 % pour « mieux dormir » et enfin 11 % pour « surmonter des difficultés » (Legleye et al., 2009).

2.2. Un possible légalisation du cannabis ?

Tout d'abord, la question n'est pas nouvelle mais fait figure de clivages sociaux et politiques depuis déjà de nombreuses décennies tant le sujet est sensible et qu'aucun partie politique n'a osé trancher sur le sujet.

Néanmoins les faits sont là et en dépit d'une législation toujours très offensive envers les usagers de cannabis en France, les chiffres montrent que les niveaux élevés de consommation se maintiennent. Ce qui a fait dire à Jean-Michel Costes¹¹ (2013) que la législation en vigueur, et notamment la loi no 70-1320 du 31 décembre 1970¹², était un échec parce qu'elle est devenue obsolète au regard de l'évolution de la situation actuelle. Encore

¹¹ Ancien président de l'OFDT (l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies), dans un numéro spécial de la revue Psychotropes consacré à la législation française sur les stupéfiants.

¹² Relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses.

plus critique, Ben Lakhdar et Tanvé (2013), la jugent inefficace, inefficente et potentiellement injuste socialement. Cependant, « malgré leur caractère récurrent, aucune de ces mises en débat n'a abouti à une décision de réformer le statut légal de l'usage de drogues. » (Obradovic, 2012)

C'est ainsi que deux courants de pensées s'affrontent avec d'un côté ceux qui sont favorables à la légalisation du cannabis et de l'autre ceux qui sont contre. Les premiers avancent trois arguments en priorité :

1. Le coût exorbitant de la pénalisation. En effet, selon le rapport parlementaire n° 2385 du 20 novembre 2014 sur l'évaluation de la lutte contre l'usage de substances illicites, plus de 850 millions d'euros (dont 568 millions d'euros seulement pour le cannabis) sont consacrés chaque année à la lutte contre les stupéfiants (Le Dain et Marcangeli, 2014). Alors que dans ce même temps, la dépénalisation de l'usage pourrait provoquer une baisse des dépenses publiques à 256 millions d'euros et la légalisation complète ferait passer les dépenses à 76 millions d'euros induisant des recettes fiscales de plus de 430 millions d'euros soit un solde positif de 354 millions d'euros dans les caisses de l'Etat selon une étude de Ben Lakhdar et Kopp (2018)¹³.
2. L'interdiction incite à la transgression telle est la thèse soulevée par plusieurs auteurs (Kokoreff, 2010 ; Kopp et Spach, 2014 ; Egea, 2015). Ainsi, comme vu précédemment, « la logique de l'interdiction nourrit le goût de la transgression, la prohibition alimente la clandestinité, la méconnaissance, la multiplication des risques. » (Kokoreff, 2010).
3. Le cannabis comme remède contre les maux et stimulateur de créativité. Cette dernière reste plutôt controversée en France bien qu'elle ait fait ces preuves à l'étranger. Effectivement, l'académie américaines des sciences a confirmé que l'efficacité thérapeutique du cannabis a été prouvé dans plus de 10000 travaux scientifiques (Streel et Chinet, 2008 ; Ingold, Sueur et Kaplan, 2015). De plus une étude

¹³ Le politologue français Ronan GUILLOU a observé, à l'échelle planétaire, la guerre au cannabis à eu des effets désastreux sur l'économie de plusieurs pays, notamment ceux en voie de développement (Guillou, 2009).

de la National Library of Medicine ¹⁴ (NLM, 2012) rapporte que 50% des consommateurs se sentiraient plus inspiré sous l'effet du THC.

Or, ceux qui sont contre la légalisation réfutent ces arguments au nom de la santé publique et de l'ordre public en réclamant toujours plus de prévention car selon eux le cannabis est nocif pour la santé et le bien-être de la société. Sans rentrer dans les détails scientifiques et techniques de la question, en général les auteurs s'accordent sur trois types de méfaits du cannabis sur la santé. Jean Costentin (2014), professeur de pharmacologie à la faculté de Rouen et président du Centre National de Prévention d'Etudes et de Recherches sur les Toxicomanies (CNPERT), les résume ainsi :

- pour commencer, il cause des dégâts cérébraux tel que les troubles de la mémoire. Ensuite, il agit également sur le psychisme en causant par exemple la schizophrénie. Enfin, il est dangereux pour la santé physique car, si fumé, il peut provoquer au même titre que le tabac des cancers (poumons, gorge), tout en incitant à la consommation d'autres drogues dures (héroïne, cocaïne). De plus, le cannabis cause une dépendance, cependant il ne s'agit pas d'une addiction physique comme l'alcool ou d'autres drogues mais plutôt d'une dépendance d'ordre psychologique.

Néanmoins, la situation de la France au sujet de la dépénalisation ou non du cannabis n'est pas si évidente au regard de l'actualité récente. En effet, le 23 novembre dernier l'assemblée nationale a voté en faveur de la création d'une amende forfaitaire délictuelle d'un montant de 200€ à l'encontre des usagers de cannabis. En revanche, les forces de l'ordre auront tout de même le choix d'enclencher le volet pénal, ce qui laisse encore plus de flou dans la législation et n'est en rien une dépénalisation à proprement parler. Cela a été justifié par le fait de vouloir alléger les procédures quand il s'agit de « petits consommateurs ».

¹⁴ La United States National Library of Medicine est une bibliothèque spécialisée en médecine et dans les sciences et techniques associées. Elle est rattachée au Instituts américains de la santé et est installée à Bethesda, dans le Maryland, non loin de Washington. Consulté sur www.ncbi.nlm.nih.gov le 4 décembre 2018

Cependant, René Colson (2018) estime que les consommateurs de cannabis seront plus facilement punis par les forces de l'ordre afin d'éviter la lourdeur des tribunaux¹⁵, avant de poursuivre en disant :

« il est piquant de constater que cette réforme a pour finalité la répression d'une pratique dont l'objet a été en partie légalisé, il y a plusieurs années, dans le plus grand secret. Le delta-9-tétrahydrocannabinol, qui constitue le principal composant psychoactif du cannabis, est, en effet, autorisé par exception à l'interdiction qui pèse sur la plante elle-même et sur sa résine (art. R. 5132-86, I, 2°, CSP). » (Colson, 2018, p.802)

Toutefois, la France compte bien rattraper son retard sur ses voisins européens en matière de cannabis thérapeutique, qui lequel, rappelons-le, reste interdit. C'est ainsi que l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) a lancé en octobre 2018, par la voie de son directeur Dominique Martin, un comité scientifique pour une durée d'un an afin de réaliser une « évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France. »

2.3. La situation française.

En France, le cannabis reste de loin la première substance illicite la plus consommée, tous publics confondus. Ainsi, 42% des 18 – 64 ans reconnaissent en avoir fait usage au moins une fois dans leur vie (OFDT, 2016). Cette pratique est particulièrement masculine avec 51% des hommes contre 34% des femmes. Néanmoins, l'usage du cannabis concerne avant tout les jeunes avec un début de consommation bien plus marqué entre 15 ans et 25 ans et une proportion de 28% de fumeurs chez les 18 – 25 ans. Ceci laisse présager d'un phénomène générationnel car plus l'âge augmente plus la part de consommateurs diminue de manière exponentielle pour n'atteindre plus que 2% chez les 55 ans et plus.

¹⁵ C'était une promesse de campagne du candidat Macon qui figure à l'article 36 de l'avant-projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022.

En ce qui concerne le public cible de notre projet de recherche, selon l'enquête ESPAD de 2015, 32% des lycéens français âgés de 16 ans reconnaissent avoir consommé au moins une fois du cannabis, au cours de leur vie. Cette enquête nous révèle que l'usage de stupéfiants est une pratique masculine représentant 51% des garçons contre 46% des filles ayant expérimenté le cannabis, à l'image de ce qui se passe chez les consommateurs adultes. Cela fait ainsi du cannabis la troisième substance psychoactive la plus consommée chez les jeunes de 16 ans après l'alcool et le tabac et la première substance illicite. Parmi ces jeunes, 7,7% des lycéens soit 12% des garçons contre 5 % des filles reconnaissent une consommation régulière (plus de 10 fois par mois). Il est bon de préciser que paradoxalement, le cannabis est illicite mais semble relativement accessible car un lycéen sur deux (50%) au niveau national jugent le cannabis assez ou très facile d'accès (ESPAD, 2015). En revanche, cette enquête montre un net recul de l'expérimentation entre 2011 ou elle était à 48,6% au lieu des 44% en 2015 chez l'ensemble des lycéens. Cependant l'usage régulier reste plutôt stable entre 2011 et 2015 en passant de 8,1% à 7,7% des lycéens.

Une autre enquête de 2017, ESCAPAD¹⁶ (Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense), nous apprend qu'un an plus tard, soit à l'âge de 17 ans, 39,1% des adolescents ont expérimenté le cannabis soit 7,1% de plus que chez les jeunes de 16 ans. Plus surprenant, ESCAPAD, dévoile que les consommations régulières sont 3 fois plus importante chez les adolescents sortis du système scolaire que chez les élèves scolarisés passant respectivement de 21,1% pour les premiers à seulement 6% pour les seconds.

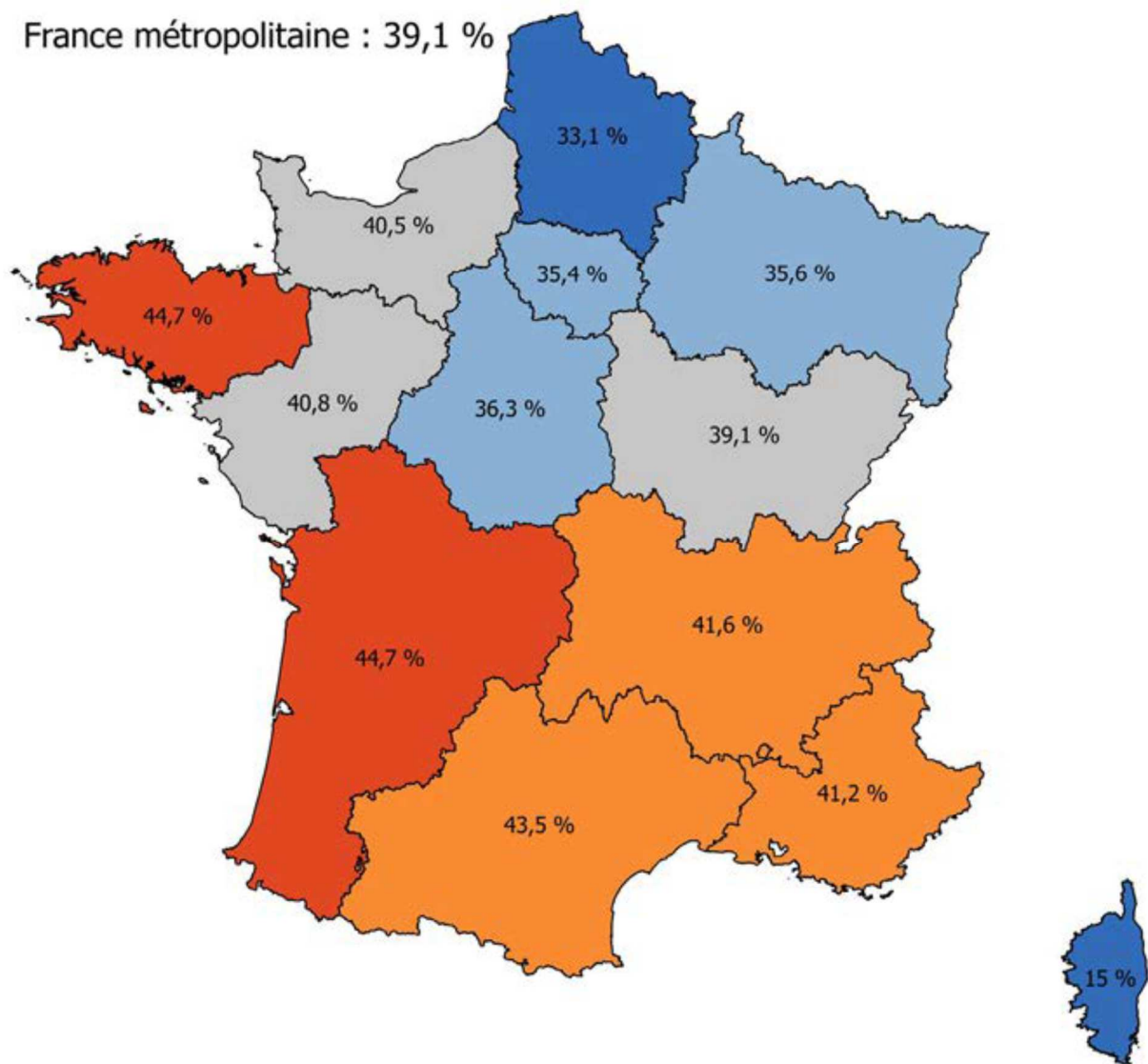
De plus, cette consommation régulière toucherait davantage de jeunes urbains dans les agglomérations moyennes (au moins 20 000 habitants) avec 8% de consommateur contre 5% en zone rurale. Pour finir, cette enquête met en exergue un phénomène plutôt surprenant avec des niveaux d'expérimentation plus élevés dans les régions du sud (Nouvelle-Aquitaine : 44,7%, Occitanie : 43,5% et Provenances-Alpes-Côtes-d'azur : 41,2%) que dans celles du nord de la France (Hauts-de-France : 33,1%, Ile-de-France : 35,4% et Centre-Val de Loire : 36,3%). Tout

¹⁶ Elle porte sur la santé des jeunes de 17 ans, ainsi que sur leurs consommations de produits psychoactifs, en France et dans les DOM. Elle a lieu tous les 3 ans (depuis 2005) au mois de mars sur une période variant de 1 à 2 semaines et se déroule dans tous les centres actifs de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

comme l'enquête précédente, une baisse significative de 2 points en moyenne sur la France métropolitaine est à souligné par rapport à 2014, date de l'ancienne enquête ESCAPAD.

En résumé, il est intéressant de souligner, comme le suggère les deux enquêtes dont nous venons d'analyser, que ces dernières années le cannabis connaît une stagnation dans sa consommation chez tous les publics voire un net recul. Depuis les années 1990, la demande en cannabis n'a cessé de croître en passant de 20% de consommateurs à plus du double 15 ans plus tard avec un pic de consommation en 2003 (50,3%) (Ben Lakhdar et Weinberger, 2011), pour finalement atteindre les niveaux que nous connaissons aujourd'hui (voir figure 2).

Figure 2 : Niveau d'expérimentation du cannabis par région à 17 ans en 2017



Source : enquête ESCAPAD 2017, OFDT

Chapitre III : Le cannabis

Le cannabis est produit et consommé dans la zone caraïbienne depuis plus d'un siècle. Le terme le plus fréquemment utilisé est « ganja », tirant son origine du sanskrit car cette plante aurait été amenée pour la première fois d'Inde durant le commerce de coolies¹⁷ à la fin du 19e siècle, après l'abolition de l'esclavage (Comitas, 1975).

3.1. En Martinique

C'est ainsi, que sont nés les rastafariens de la Jamaïque et par la suite leurs homologues du reste de la Caraïbe, inspirés par des rituels hindous (Cruse et Figueira, 2014). Cependant les rastafariens eux-mêmes voient généralement l'utilisation de la ganja comme partie intégrante de leur héritage africain. De fait, « la ganja, en tant que création divine et naturelle permettant l'union mystique du corps et de l'esprit, a pour eux un statut différent des autres substances psychoactives » (Boudan et al., 2002).

En Martinique, comme dans d'autres îles de la Caraïbe, une petite proportion de la population adhère aux valeurs du rastafarisme. Traditionnellement, l'herbe de cannabis fait partie du mode de vie des rastas qui s'installe dans une logique d'utilisation des plantes et de la nature notamment pour se soigner au détriment d'une médecine moderne (Merle et Vallart, 2010). Ainsi, selon le rapport TREND¹⁸ de 2002, il existe une production locale qui servirait davantage à la consommation de leur propriétaire plutôt qu'à l'approvisionnement des réseaux de distribution, mais en grande majorité l'herbe consommé chez nous provient de deux îles voisines : Sainte-Lucie et Saint-Vincent. Nous verrons par la suite comment le visage de la production locale est en train de changer et pour quelles raisons.

¹⁷ Ayant connaissance que ce terme est perçu péjorativement, il est employé ici pour désigner les travailleurs indiens recrutés à la fin de l'esclavage dans les plantations sucrières.

¹⁸ TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) est un dispositif récemment mis en place par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) pour identifier et décrire les phénomènes émergents liés à l'usage de produits psychoactifs. Il existe 13 sites TREND répartis sur le territoire français. En Martinique, la coordination du site TREND a été confiée à l'Observatoire de la santé de la Martinique (OSM).

En effet, la Martinique, jouit d'une situation géographique très favorable au sein de la caraïbe et de la géopolitique de la circulation du cannabis. Cette position qualifiée d'île relais permet ainsi, selon l'Office des Nations Unies contre les Drogues et la Criminalité (UNODC) de relier les grands centres de production, tels l'Amérique latine, Trinidad et Tobago, Saint-Vincent et la Jamaïque, aux différents marchés que sont l'Amérique du nord et l'Europe principalement tout en acheminant également le marché caribéen lui-même (Cruse et Figueira, 2014).

3.2. Des enjeux socio-économiques

Le cannabis puise ses enjeux sociaux de la pyramide socio-ethnique des activités dans la Caraïbe. Selon Cruse et Figueira (2014), les populations noires originaires des espaces ruraux et périurbains ont été volontairement éloignées des activités économiques lucratives et ce depuis l'abolition de l'esclavage. Ainsi face à cet appauvrissement de ces populations marginalisées, la production et le trafic de cannabis a pendant longtemps été dans la zone une des seules opportunités d'enrichissement pour les populations pauvres afro-caribéennes. Néanmoins, ce constat reste à nuancer pour la Martinique, grâce à son statut de département français d'outre-mer contrairement aux autres îles indépendantes. En effet, ici de nombreuses aides sociales et la possibilité d'avoir une éducation ont pu jouer leur rôle tampon et d'ascenseur social pendant un temps bien qu'en gardant les martiniquais à bonne distance des réseaux créateurs de richesse qui constitue aujourd'hui le fleuron économique de l'île.

En revanche, depuis plusieurs années maintenant, à cause des difficultés économiques et d'un taux de chômage de 51 % chez les jeunes martiniquais (INSEE 2015), le cannabis présente désormais un enjeu économique considérable. C'est ainsi que les territoires français de la caraïbe dont la Martinique, suivent la tendance mondiale décrite dans le rapport de l'UNODC de 2013, à savoir que le cannabis est cultivé beaucoup plus au niveau local dans un but lucratif contrairement aux observations de 2002. Par conséquent, « de plus en plus de jeunes de ces territoires plantent une dizaine de pieds de cannabis pour compléter leur RSA ou les maigres revenus tirés d'emplois au SMIC et/ou de jobs » (Cruse et Figueira, 2014).

3.3. L'état des lieux : comparaison avec les autres DOM

De manière générale, les jeunes ultra-marins présentent des niveaux de consommation en dessous de ceux constatés en France métropolitaine (Beck et al., 2016), mais le cannabis demeure, comme partout ailleurs, la drogue illicite la plus souvent consommée. Le cas de la Guyane présente les écarts les plus élevés avec la France métropolitaine, qui sont toutefois à prendre avec du recul dans la mesure où les résidents non français du territoire ne participe pas au dispositif ESCAPAD, pouvant ainsi ne pas refléter intégralement la situation guyanaise. Aux Antilles, c'est la Guadeloupe qui enregistre les résultats les plus bas en niveau de consommation de cannabis chez les jeunes de 17 ans. La Martinique reste pour sa part dans la moyenne nationale, voire légèrement en dessous. Cependant, la Réunion quant à elle présente un profil plutôt atypique avec des niveaux d'expérimentation du cannabis bien au-delà des trois autres DOM et de la France métropolitaine. Néanmoins, la consommation régulière des jeunes réunionnais reste comparable à celle des jeunes français de l'hexagone (voir figure 3).

Figure 3 : Les niveaux d'usages de cannabis en outre-mer chez les jeunes de 17 ans en 2017 par rapport à ceux de la France métropolitaine

	France	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Expérimentation (en %)	39,1	33	37	31	47
Usages réguliers (en %)	7,2	6	7	4	6
Expérimentation	Ecart en point	-6	-2,1	-8,1	+8
	Ecart en %	-16	-5	-21	+20
Usages réguliers	Ecart en point	-1,2	-0,2	-3,2	-1,2
	Ecart en %	-17	-3	-45	-17

Source : enquête ESCAPAD 2017

Néanmoins ces chiffres sont à prendre avec prudence, d'abord parce qu'ils ne concernent que 300 à 400 jeunes de 17 ans, selon le département, ce qui montre bien qu'il faudrait affiner les statistiques car bon nombre de jeunes y échappent comme le pense le docteur Lecurieux-Lafferonay, addictologue à l'hôpital du Saint Esprit en Martinique, selon qui, en ce qui concerne la consommation de cannabis « on sous-estime souvent ce psychotrope en Martinique. Les jeunes sont plus réticents à s'exprimer à ce sujet, c'est un peu tabou. Mais je pense que la consommation est plus importante que ce que l'on peut penser. » (Lecurieux-Lafferonay, 2018)

Chapitre IV : Le point de vue sociologique, scientifique et psychologique

Trop souvent, on entend que l'usage du cannabis est particulièrement dangereux conduisant à une diminution des performances scolaires, ainsi qu'à un désintéressement, une démotivation et une déconnection du monde réel et de son entourage plaçant ainsi cet usage en cause majeure de désocialisation et d'abandon scolaire. (Beck et al., 2008 ; Nordmann, 2010 ; Costentin, 2014). Néanmoins, la corrélation des deux phénomènes paraît bien plus compliquée que cela bien qu'une étude australienne de 2014 affirme que les consommateurs de cannabis ont beaucoup plus de chance de rater leur diplôme et par conséquent leur scolarité que les autres élèves. (Silins et al., 2014)

4.1. La cannabis facteur ou cause du décrochage scolaire ?

En revanche, une autre enquête britannique cette fois, datant de 2012 et réalisée auprès de plus de 2000 élèves vient invalider cette hypothèse en démontrant qu'il n'y a pas plus d'échec scolaire chez les consommateurs occasionnels de cannabis que chez les non-consommateurs. Les auteurs de cette enquête vont même jusqu'à se demander si les élèves décrochent parce qu'ils fument du cannabis ou s'ils fument du cannabis parce qu'ils décrochent. (Meier et al., 2012)

C'est pour cela que d'autres chercheurs australiens expliquent à leur tour que toutes analyses reliant le cannabis directement au décrochage scolaire sont sans fondement. (Reiman, Earleywine et Corva, 2014)

De fait, dès 2008 déjà, un rapport de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) défend l'idée que plus qu'une relation de cause à effet entre cannabis et décrochage scolaire, les deux sont bel et bien liés mais dans leurs facteurs qui leurs sont communs tel que le manque de confiance en soi, le stress ou les problèmes relationnels traduisant ainsi au sens plus large un mal-être chez les adolescents concernés. (Bantuelle, Demeulemeester et al., 2008). A l'instar de ces révélations, l'éducation nationale devrait prendre note que la lutte contre le cannabis n'influencera probablement pas la baisse du décrochage scolaire.

4.2. La place du milieu social dans la consommation de cannabis

En France, un stéréotype veut que les drogues illicites dont le cannabis, sont plus consommées dans les milieux populaires et défavorisés dès l'adolescence or il se trouve que le cannabis est utilisé dans tous les milieux, il est même plus fréquent dans les milieux économiques favorisés (Beck, Legleye et Spilka, 2007). Cette idée reçue est corroborée par de nombreuses études qui confirment que : les jeunes des milieux défavorisés ont plus de chance de consommer du cannabis (Goodman et Huang, 2002 ; Starfield, Riley, Witt et al., 2002 ; Finkelstein et al., 2006).

En revanche, pour d'autres se serait plutôt l'inverse qui serait vrai, soit les jeunes de milieux favorisés ont plus de chances de consommer du cannabis que ceux des milieux moins aisés (Arillo-Santillan, Lazcano-Ponce, Hernandez-Avila et al., 2005 ; Humensky, 2010). Afin d'apporter une explication à ces contradictions Stéphane Legleye (2011) explique d'une part que selon les études, les indicateurs de milieu social seraient variable et d'autre part que les jeunes issus d'un milieu social aisé disposeraient de plus de ressources pour pouvoir acheter et expérimenter la drogue. Toutefois, il apporte une nuance dans son analyse et souligne le fait que : « les jeunes des milieux favorisés pourraient très bien faire plus souvent l'expérience des drogues et ceux des milieux moins favorisés poursuivre plus souvent vers des usages plus intensifs ». (Legleye, 2011)

Néanmoins, au regard des chiffres de l'enquête ESCAPAD (2005), les usages de cannabis sont davantage liés à la situation scolaire, à la sociabilité et dans une moindre mesure au niveau social (Beck, Legleye et Spilka, 2007).

En effet, chez les élèves et étudiants de 17 ans 47,8% en ont fait l'expérimentation et 9% sont des usagers réguliers contre respectivement 57,1% et 18,1% chez les apprentis (voir figure 4).

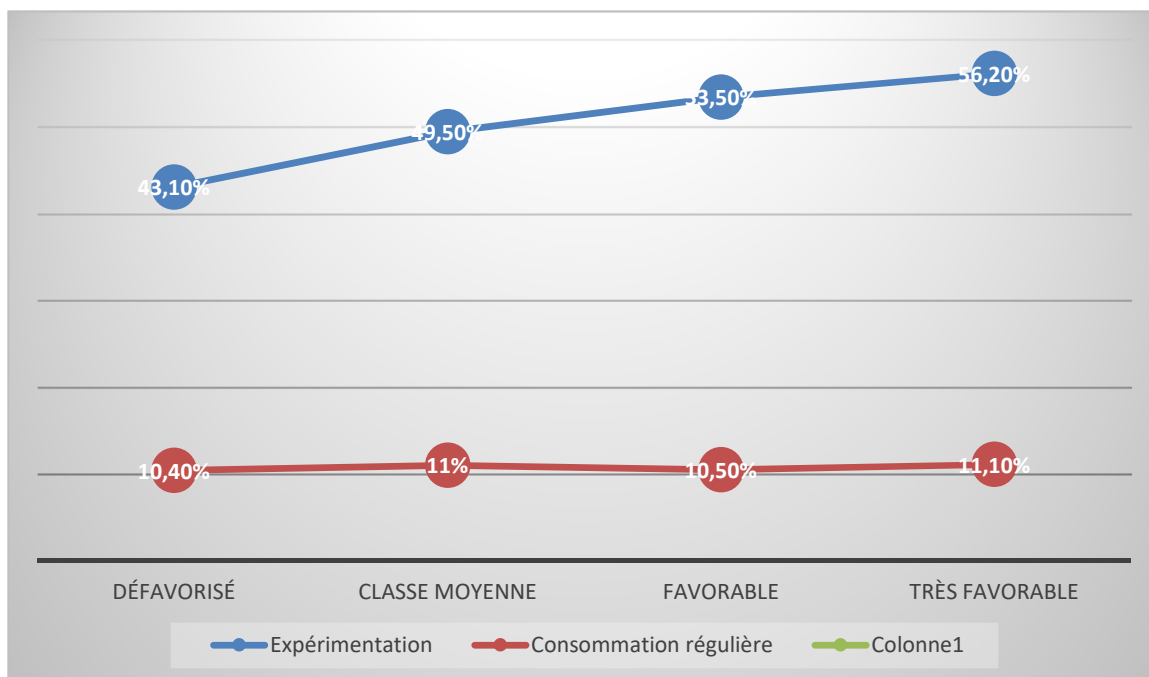
Figure 4 : comparaisons de la consommation de cannabis chez les lycéens et les apprentis.

	Jeunes de 17 ans	
	Lycéens	Apprentis
Expérimentation	47,8%	57,1%
Consommation régulière	9%	18,1%

Source : enquête ESCAPAD de 2005

De plus, en prenant en compte le milieu social d'origine des élèves nous observons que chez ceux qui se disent défavorisé 43.1% ont expérimenté et 10,4% consomme régulièrement alors que les élèves dits modestes sont à 46,3% des expérimentateurs et 10,5% des usagers réguliers. Concernant les classes moyennes 49,5% des 17 ans ont essayé le cannabis et 11% le consomme régulièrement. Les élèves provenant d'un milieu favorable sont 53,5% à l'avoir expérimenté et 10,5% à en consommer de façon régulière. Puis, chez les classes dites très favorable on comptabilise 56,2% d'élèves à avoir testés le cannabis pour 11,1% d'usagers réguliers. Nous remarquons ici aisément que plus le niveau social de l'élève est élevé, plus le niveau de consommation, chez ces derniers, grimpe de manière exponentielle (voir figure 5).

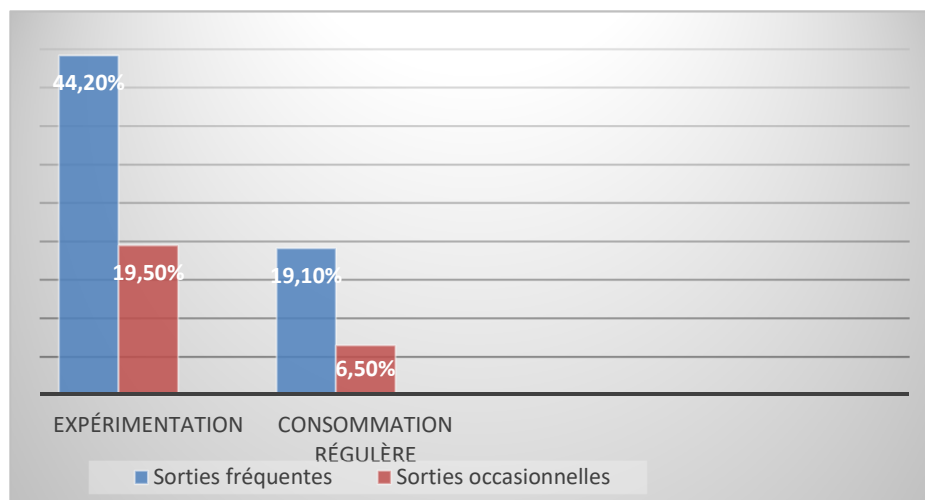
Figure 5 : La consommation de cannabis selon la catégorie sociale



Source : enquête ESCAPAD DE 2005

Le dernier indicateur intéressant à regarder est le niveau de sociabilité des élèves car plus ceux-ci sont amenés à fréquenter les lieux de loisir et les groupes de pairs plus la consommation de cannabis sera présente. Ainsi, chez les élèves qui sortent tous les jours on retrouve 44,2% d'expérimentation et 19,1% d'usages réguliers alors que ceux qui ne sortent qu'occasionnellement sont à des niveaux beaucoup plus bas avec 19,5% d'expérimentations et plus que 6,5% d'usages réguliers (voir figure 6).

Figure 6 : La consommation de cannabis par niveau de sortie



Source : enquête ESCAPAD de 2005

4.3. Réussite scolaire et consommation

Au même titre que la classe sociale, une croyance commune, appuyée par de nombreux auteurs au nom de la prévention, s'imagine la déchéance des consommateurs de cannabis de telle sorte à ce qu'ils échouent leurs études notamment par l'absentéisme, la baisse des résultats scolaires, le décrochage scolaire causant une désocialisation, le chômage, la marginalisation et poussant à une consommation de drogues dures (voir par exemple, Beauvais al., 1996 ; Beck et al., 2007 et Bantuelle et al., 2008).

Ainsi, l'étude COMPASS (2014) vient étayer ces dires en rajoutant que les jeunes consommateurs sont quatre fois plus nombreux à manquer les cours que leurs camarades non-consommateurs et qu'ils auraient moins d'ambitions concernant les études supérieures (Herciu, Laxer, Cole et Leatherdale, 2014).

En revanche, une autre étude prenant en compte les caractéristiques socio-familiales, ce qui n'avait jamais été le cas dans ce genre de travaux, met en exergue l'importance de la précocité, que les auteurs ont fixé à moins de 17ans, dans la consommation. En effet, cette étude nous livre en conclusion, qu'indépendamment des caractéristiques individuelles et familiales, que les jeunes ayant initiés le cannabis avant l'âge de 17 ans ont plus de chance de ne pas dépasser le niveau baccalauréat. Toutefois, ceux qui ont commencé après 17 ans ont un niveau de diplôme comparable aux non-consommateurs (Melchior, Bolze, Fombonne, Surkan, Pryor, et Jauffret-Roustide, 2017). Cela vient préciser un peu plus les connaissances actuelles en matière de neuroscience et fragiliser un tant soit peu les hypothèses voulant un lien de causalité direct entre consommation de cannabis et échec scolaire en ne prenant que ces deux phénomènes intrinsèquement.

D'autre part, il est intéressant à mon sens, de signaler premièrement, que chez les possesseurs d'un bac + 5 l'on retrouve sensiblement les mêmes taux d'expérimentation que chez ceux avec un baccalauréat ou un niveau inférieur mais ces premiers sont plus rarement des usagers réguliers évitant ainsi les conduites à risques (Beck, Legleye, Maillochon et De Peretti, 2008 et Beck, Legleye, Spilka, 2008). Puis deuxièmement, nombreux sont ceux à dire que les décrocheurs consomment bien plus de cannabis en usages réguliers à risques que les élèves fréquentant un établissement scolaire (Cousineau, Schields et Allard, 1995 et Beauvais et al., 1996). Cette hypothèse tend à rejoindre celle de François Beck (2008) qui dit que les personnes inactives fument davantage de cannabis que les autres. Cependant ces études n'ont pu étudier l'état des consommations de ces jeunes décrocheurs avant qu'ils le soient d'où la persistance d'une question qui subsiste : laquelle de ces problématiques a été causée par l'autre, la consommation de cannabis a entraîné le décrochage ou le décrochage a entraîné une plus forte consommation ?

Maintenant, que nous avons balayé le sujet du cannabis, sur le plan juridique, que nous avons cerné sa place au sein de la société martiniquaise et que nous avons eu un aperçu de sa représentation dans la littérature scientifique, nous pouvons passer à présent à l'étude de cas réalisée en Martinique.

DEUXIEME PARTIE : SUR LE TERRAIN

Chapitre V : Méthodologie de l'étude

Pour rappel, ce travail de recherche s'est fondé autour de cette question : Quelle est la relation entre la consommation de cannabis chez un élève et ses résultats scolaires ?

Ceci est le fruit de mes observations diverses sur le terrain et de ma curiosité sur le domaine. Je peux d'ores et déjà dire qu'en l'état actuelle de mes recherches, aucune autre étude ne s'est penchée sur la question et surtout avec le même point de vue que je souhaite apporter. Certes d'innombrables études existent en matière de consommation de cannabis chez les adolescents mais jusqu'à maintenant aucun auteur, à ma connaissance, n'a démontré explicitement la possibilité de réussir son cursus scolaire malgré une consommation assumée de cannabis.

L'hypothèse que je défends donc à travers ces écrits et que je tenterai de confirmer, ou le cas échéant d'infirmier, est qu'il n'y a pas d'interrelation entre la consommation de cannabis et le décrochage scolaire.

5.1. Les objectifs visés et la méthode utilisée

Premièrement, ce mémoire a été motivé par l'envie de démentir le préjugé qui estime que le cannabis rime assurément avec l'échec scolaire et qu'aucun élève en faisant l'usage ne deviendrait quelqu'un de bien, comme on aime à le dire communément.

Puis, au fil de mes lectures et de mes recherches, je me suis aperçu qu'au niveau de la Martinique peu, voire pas du tout, de données existaient sur le sujet. J'espère en ce sens, pouvoir pallier ce vide en apportant, à mon échelle, un peu plus de connaissances.

Et enfin, personne n'a encore traité le sujet de la sorte. Je souhaite donc me positionner à l'inverse de tout ce qui existe déjà en tentant de démontrer qu'une partie, non négligeable, des fumeurs de cannabis parvient malgré tout à obtenir des résultats, si non brillants mais au moins satisfaisants.

Pour ce faire, j'ai réalisé un questionnaire (cf annexe 1) qui a été distribué aux élèves que j'ai, au préalable, identifiés comme étant consommateurs de cannabis. Je n'ai pas tenu en compte la fréquence d'usage comme critère d'interrogation, c'est-à-dire que tous ceux qui consomment du cannabis même occasionnellement, sont intéressants pour mon étude. De plus, Il est bon de préciser que ce questionnaire a été renseigné de manière anonyme afin d'optimiser mes chances de le récupérer avec des réponses se rapprochant le plus sincèrement possible de la réalité mais aussi et surtout que l'identité des élèves n'apporteront aucune valeur ajoutée aux besoins de mon étude.

Ainsi, ce questionnaire a cherché à dégager précisément les éléments suivants :

- L'âge du consommateur et l'âge du début de sa consommation
- Le sexe de l'élève
- Le niveau social d'origine de l'élève grâce aux Catégories Sociaux Professionnelles (CSP)
- La fréquence de consommation
- Les résultats scolaires comme suit : la moyenne obtenue à chaque trimestre en français, en mathématique, en sciences, en sport ainsi que la moyenne générale, durant l'année N-1 (2017-2018) et l'année en cours (2018-2019)

5.2. L'échantillon de l'étude

Cette étude a été menée sur des élèves âgés entre 13 ans et 17 ans, de la classe de 4^{ème} à la classe de terminale pour le second degré et quelques élèves de BTS âgés entre 19 ans et 24 ans, à travers 3 établissements scolaires du second degré :

- Le collège de Petit Manoir (Le Lamentin), où j'ai effectué mon premier stage de pratique accompagnée de deuxième année de Master MEEF EED CPE, du 5 au 16 novembre 2018. Cet établissement classé en REP+ accueil pour la rentrée 2018, 642 élèves dont 46,7% font partis des CSP défavorisées et 44,6% sont des élèves boursiers. L'établissement compte 7 divisions de 4^{ème} et également 7 divisions de 3^{ème}. Dans cette établissement 10 élèves de différents niveaux ont souhaité participer à cette recherche.

- Le collège Roger Castendet (Fort de France), où j'occupe un poste d'Assistant d'Education (AED) depuis la rentrée 2018. Contrairement au premier, l'établissement n'est classé ni REP, ni REP+ et compte un effectif de 550 élèves à la rentrée 2018 pour 6 divisions de 4^{ème} et 6 divisions de 3^{ème}. Ici, j'ai pu interroger uniquement 9 élèves, les autres n'ayant pas montrés d'intérêts pour répondre au questionnaire.
- L'établissement AMEP, qui est une cité scolaire privée en contrat avec l'Etat. J'ai choisi cet établissement d'une part pour son caractère privé qui permet d'observer un public différent de ceux des deux autres collèges et d'autre part parce qu'il réunit dans un même lieux les trois sections (4^{ème}, 3^{ème}, seconde) de ma cible d'élève choisie pour ce mémoire. De plus, l'occasion m'a été donnée d'interroger certains étudiants de BTS. Au total, 23 élèves, dont 13 jeunes adultes en première ou deuxième année de BTS, ont répondu à mon questionnaire au sein de cet établissement.

J'apporte la précision que seulement les élèves qui se disent être des consommateurs de cannabis ont été interrogés. Ainsi, j'ai pu récolter 42 questionnaires sur les trois établissements.

5.3. Les résultats escomptés

En accord avec mon hypothèse formulée ci-dessus, j'attendais de cette recherche qu'elle démontre la possibilité de réussir sa scolarité en consommant du cannabis, néanmoins dans quelle mesure, les résultats obtenus nous le dirons par la suite. L'objectif était bien évidemment de faire tomber les stéréotypes qui s'accrochent aux consommateurs.

Aussi, j'espérais dans ce but recueillir au moins un tiers des questionnaires avec une moyenne supérieure ou égale à 12 sur 20, une bonne moitié des élèves avec une moyenne d'au moins 10 sur 20 et moins de 10% des élèves qui se retrouvent en difficultés scolaires, voire en pré décrochage scolaire.

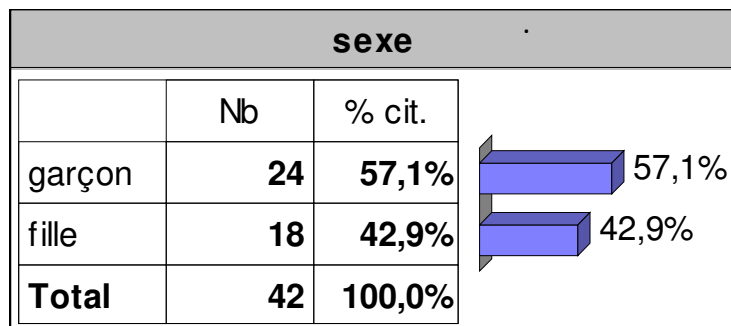
Chapitre VI : Description des résultats

Dans ce chapitre, on présentera les résultats obtenus, sans aucune interprétation, de manière à pouvoir engager par la suite une analyse qui permettra d'une part de déterminer la place du milieu social dans la consommation de cannabis et d'autre part d'observer le poids de cette consommation sur les résultats scolaire des élèves interrogés.

6.1. La typologie des élèves interrogés

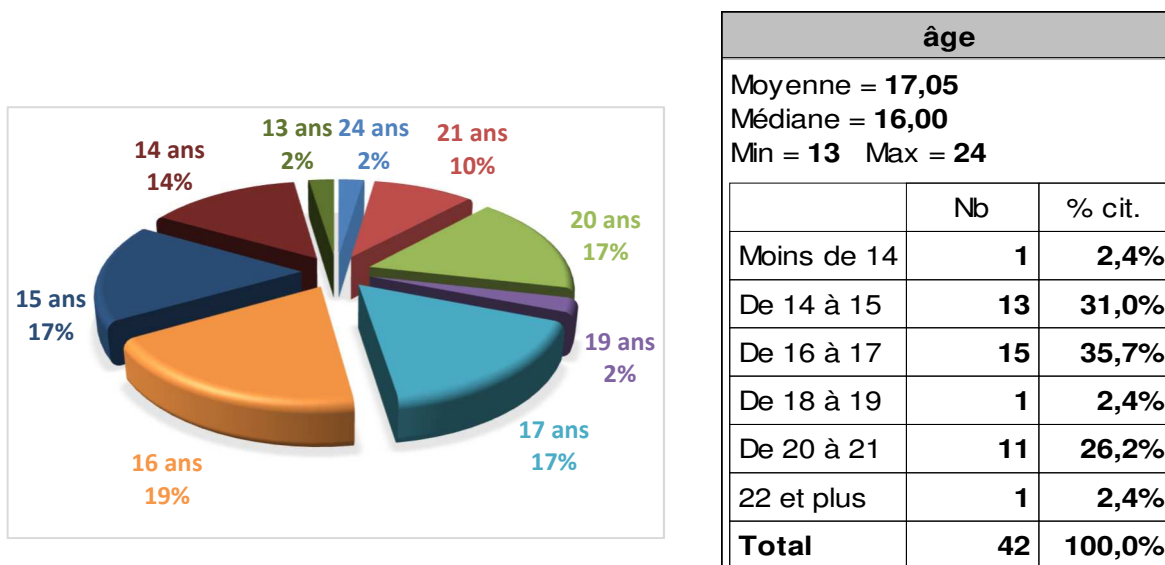
Sur 42 élèves interrogés 24 sont des garçons soit 57,10% du panel contre 42,9% soit 18 filles, comme il est montré dans la figure 7.

Figure 7 : La répartition des élèves interrogés par sexe



Concernant l'âge des élèves consommant du cannabis, le plus jeune a 13 ans et le plus âgé a 24 ans. Cela place la moyenne des élèves interrogés à 17 ans. Néanmoins la classe d'âge la plus représentée dans cette enquête est celle des 16 - 17 ans avec 35,7% des participants suivie par les 14 - 15 ans avec 31% alors que les moins de 14 ans, les 18 – 19 ans et plus de 22 ans ne comptent respectivement qu'un seul élève sondé. On doit également noter que les élèves âgés de plus de 20 ans comptent pour plus de 28% des participants (voir figure 8).

Figure 8 : La répartition des élèves interrogés par tranche d'âge



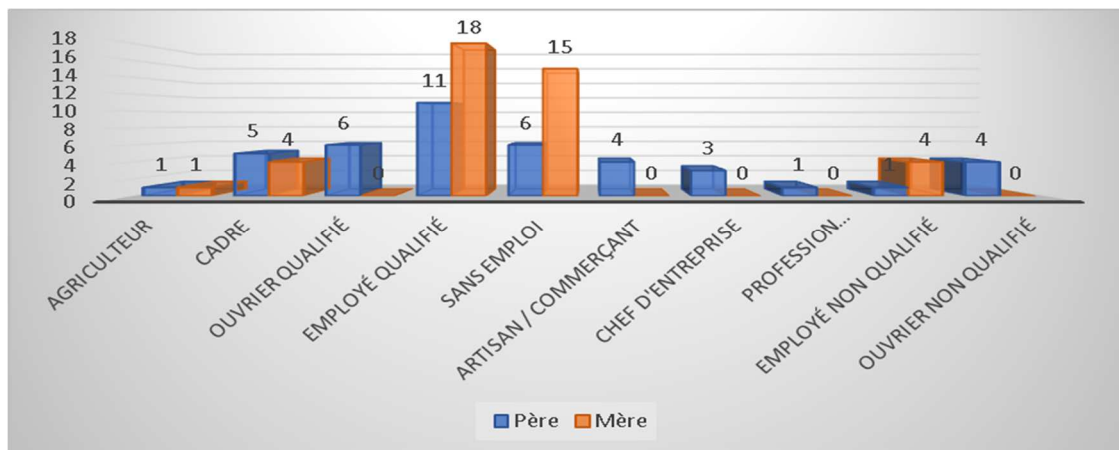
6.2. La catégorie socio professionnelle des élèves interrogés

On peut observer ici que 35,7% des mères des élèves sondés sont sans emplois contre seulement 14,3% de pères au chômage. De plus, la majeure partie des mères en activité sont des employées qualifiées soit 18 sur 42 (42,9%). La situation est quasiment la même chez les hommes avec 40,5% d'ouvriers ou d'employés qualifiés confondus. En revanche, les cadres sont peu représentés avec 11,9% chez les pères et 9,5% chez les mères. Pour finir, les hommes sont présents dans l'ensemble des milieux professionnels déterminés pour cette enquête contrairement aux femmes (voir figure 9).

Figure 9 : Le milieu professionnel des parents

professions père		
	Nb	% cit.
agriculteur	1	2,4%
cadre	5	11,9%
ouvrier qualifié	6	14,3%
employé qualifié	11	26,2%
sans emploi	6	14,3%
artisan	1	2,4%
commerçant	3	7,1%
chef d'entreprise	3	7,1%
profession intermédiaire	1	2,4%
employé non qualifié	1	2,4%
ouvrier non qualifié	4	9,5%
Total	42	100,0%

profession mère		
	Nb	% cit.
agricultrice	1	2,4%
cadre	4	9,5%
ouvrière qualifiée	0	0,0%
employée qualifiée	18	42,9%
sans emploi	15	35,7%
artisans	0	0,0%
commerçants	0	0,0%
cheffe d'entreprise	0	0,0%
profession intermédiaire	0	0,0%
employée non qualifiée	4	9,5%
ouvrière non qualifiée	0	0,0%
Total	42	100,0%



6.3. Les habitudes de consommation de cannabis des élèves interrogés

Parmi les élèves interrogés, l'âge moyen du début de la consommation de cannabis se situe autour des 14 ans. Cependant l'âge médian du début de consommation des sondés est de 15 ans avec 38,1% des participants (voir figure 10).

Ces élèves ont en grande majorité, soit 61,9% des élèves interrogés, révélé avoir une consommation de cannabis occasionnel, c'est-à-dire une fois de temps en temps. D'autres en

sont des consommateurs un peu plus réguliers avec 4,8% de consommateurs mensuel et 11,9% de consommateur hebdomadaire. (Voir figure 11)

Cependant, ils sont tout de même neuf (21,4%) à consommer quotidiennement du cannabis. Parmi ces derniers, cinq élèves (11,9%) fument plusieurs fois par jour comme nous le montre le tableau en figure 11.

Figure 10 : L'âge de début de consommation des élèves

âge début de consommation		
Moyenne = 14,45		
Médiane = 15,00		
Min = 11 Max = 19		
	Nb	% cit.
Moins de 12	3	7,1%
12	4	9,5%
13	7	16,7%
14	3	7,1%
15	16	38,1%
16 et plus	9	21,4%
Total	42	100,0%

Figure 11 : La fréquence de consommation des élèves

habitude de consommation		
	Nb	% cit.
une fois de temps en temps	26	61,9%
une fois par semaine	5	11,9%
une fois par mois	2	4,8%
une fois par jours	4	9,5%
plusieurs fois par jour	5	11,9%
Total	42	100,0%

combien de fois par jours		
Moyenne = 2,60		
Médiane = 2,00		
Min = 2 Max = 4		
	Nb	% cit.
2	3	60,0%
3	1	20,0%
4	1	20,0%
Total	5	100,0%

6.4. Les résultats scolaires des élèves interrogés

Intéressons-nous maintenant aux résultats scolaires obtenus par l'ensemble des quarante-deux élèves interrogés dans le cadre de cette étude. Je vous rappelle également que je me suis limité à quatre matières en particuliers qui sont le français, les mathématiques, les sciences et le sport en plus de la moyenne générale des élèves. Ces notes ont été communiquées par les élèves eux-mêmes sans aucun justificatif ni vérification de ma part. Les résultats concernés sont issus de quatre trimestres : le premier, le deuxième et le troisième trimestre de l'année scolaire 2017/2018 et le premier trimestre de l'année 2018/2019. Je précise également que les étudiants de BTS fonctionnent par semestre et non par trimestre. De plus, ces derniers ne sont plus soumis aux enseignements généraux, ils ont donc communiqué uniquement la note en français ainsi que la moyenne générale.

Figure 12 : Les résultats scolaires en français

	Valeur moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum
français 1er trimestre 2017 / 2018	12,15	8,00	16,00
français 2ème trimestre 2017 / 2018	12,22	7,00	16,00
français 3ème trimestre 2017 / 2018	11,96	5,00	17,00
français 1er trimestre 2018 / 2019	12,29	9,00	17,00
Ensemble	12,17	5	17

Les élèves interrogés ont obtenu sur les quatre trimestre une moyenne en français de 12,17. La moyenne la plus basse étant de 5 et la plus élevée est 17.

Figure 13 : Les résultats scolaire en mathématiques

En mathématiques, ces mêmes élèves obtiennent pour la période une moyenne de 10,84 avec un minimum de 2 et un maximum de 20.

	Valeur moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum
maths 1er trimestre 2017 / 2018	10,78	3,00	20,00
maths 2ème trimestre 2017 / 2018	10,82	3,00	20,00
maths 3ème trimestre 2017 / 2018	10,90	3,00	20,00
maths 1er trimestre 2018 / 2019	10,88	2,00	19,00
Ensemble	10,84	2	20

Figure 14 : Les résultats scolaires en sciences

	Valeur moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum
sciences 1er trimestre 2017 / 2018	7,96	5,00	18,00
sciences 2ème trimestre 2017 / 2018	7,74	5,00	17,00
sciences 3ème trimestre 2017 / 2018	7,54	5,00	19,50
sciences 1er trimestre 2018 / 2019	8,13	6,00	18,00
Ensemble	10,98	5	20

En sciences, la moyenne relevée chez le panel est de 10,98 contre un minimum de 5 et un maximum de 20.

Figure 15 : Les résultats scolaires en sport

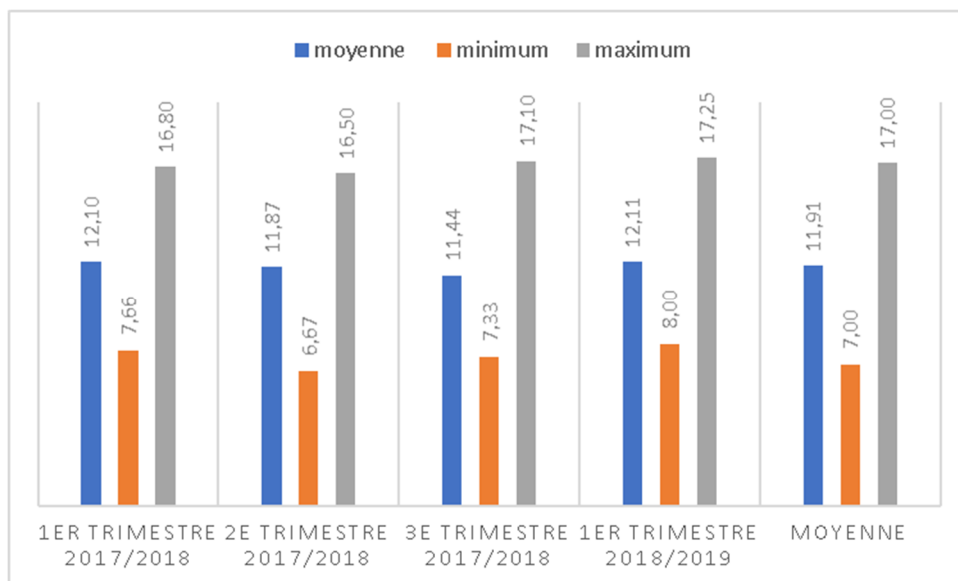
En éducation sportive, la moyenne se situe à 14,48, le minimum est de 5 et la note maximale est de 20.

	Valeur moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum
sport 1er trimestre 2017 / 2018	10,76	5,00	20,00
sport 2ème trimestre 2017 / 2018	11,00	8,00	19,40
sport 3ème trimestre 2017 / 2018	9,85	8,00	20,00
sport 1er trimestre 2018 / 2019	11,14	10,00	18,00
Ensemble	14,48	5	20

Figure 16 : La moyenne générale des élèves

	Valeur moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum
moyenne générale 1er tri 2017 / 2018	12,10	7,66	16,80
moyenne générale 2ème tri 2017 / 2018	11,87	6,67	16,50
moyenne générale 3ème tri 2017 / 2018	11,44	7,33	17,10
moyenne générale 1er tri 2018 / 2019	12,11	8,00	17,25
Ensemble	11,91	7	17

Sur l'ensemble de la période toutes matières confondus le panel obtient une moyenne générale de 11,91 en passant par un minimum de 7 et un maximum de 17.



Chapitre VII : Analyse des résultats

Les résultats récoltés et présentés ci-dessus ont permis de fixer un profil type des élèves interrogés qui permettra de mieux appréhender cette analyse. Ainsi, nous pouvons dire que le consommateur de base de cette étude est un jeune homme âgé de 17 ans ayant commencé à consommer du cannabis à 14 ans. Cet élève est issu de la classe moyenne avec une mère et un père vraisemblablement employé ou ouvrier. De plus, il fait partie de la catégorie des consommateurs occasionnels parce qu'il a déclaré fumer une fois de temps en temps. Pour finir, cet élève obtient, pour les quatre trimestres utilisés pour cette recherche, une moyenne générale de 11,91 sur 20.

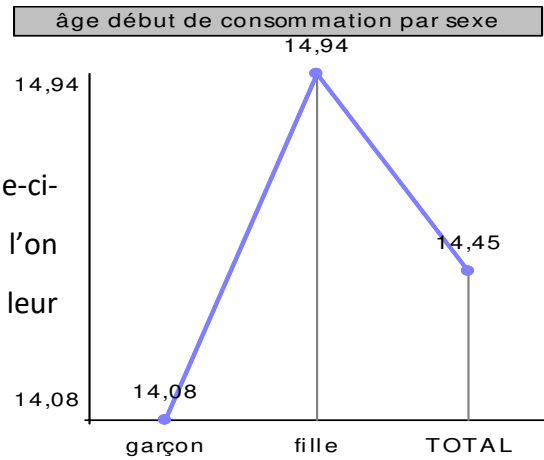
7.1. Les différences observées entre les sexes

Figure 17 : l'âge des élèves par sexe

l'âge par sexe							
	Moins de 14	De 14 à 15	De 16 à 17	De 18 à 19	De 20 à 21	22 et plus	Total
garçon	1	10	8	1	4	0	24
fille	0	3	7	0	7	1	18
Total	1	13	15	1	11	1	42

Nous observons en figure 17, que sur les élèves interrogés ayant déclarés fumer du cannabis, les filles sont en majorité plus âgées que les garçons. En effet, 13 filles sur 18 soit 72% d'entre elles ont plus de 16 ans, aucune n'a moins de 14 ans et seulement 3 entre 14 et 15 ans, alors que chez les garçons plus de 45% ont déclarés avoir moins de 16 ans, avec la plus grosse concentration entre 14 et 15 ans. De plus, l'élève le plus jeune est un garçon de 13 ans et le plus âgé une fille de plus de 22 ans.

Figure 18 : L'âge de début de consommation des élèves par sexe



Cette analyse de la figure 18 vient étayer celle-ci-dessus (figure 17) dans la mesure où l'on aperçoit que les garçons commencent leur consommation de cannabis plus proche des 14 ans alors que les filles commencent davantage vers les 15 ans.

Néanmoins en ce qui concerne les habitudes de consommation, de manière générale, que ce soit pour les garçons ou les filles, elles sont plutôt similaires avec une bonne partie de consommateurs occasionnel. Toutefois, si les garçons sont à 70% des consommateurs occasionnel (une fois de temps en temps), chez les filles elles ne sont plus que 50%. Si, nous observons de plus près, nous constatons donc, que la part des filles chez les consommateurs un peu plus réguliers est plus élevée que chez les garçons, soit 56% contre 44%. (Voir figure 19 et 20)

Figure 19 : La fréquence de consommation par sexe

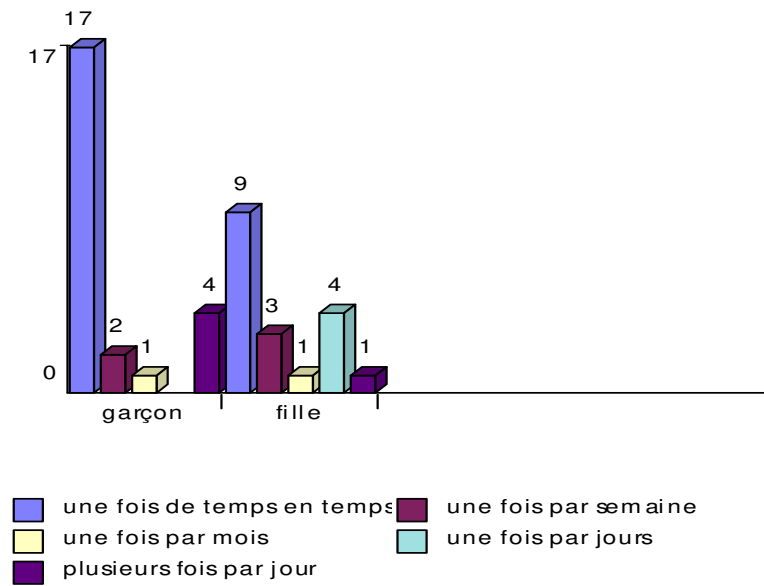


Figure 20 : La proportion de fumeurs par sexe et par habitude de consommation

SEXE	Filles	Garçons
HABITUDE DE CONSOMMATION		
1 fois par mois = 2	50%	50%
1 fois par semaine = 5	60%	40%
1 fois par jours = 4	100%	
Plusieurs fois par jours = 5	20%	80%
TOTAL / 16	56%	44%

7.2. Les habitudes de consommation par tranche d'âge

Figure 21 : La consommation des élèves vue par l'âge

consommation par âge												
	une fois de temps en temps		une fois par semaine		une fois par mois		une fois par jours		plusieurs fois par jour		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 14	1	3,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	2,4%
De 14 à 15	7	26,9%	0	0,0%	1	50,0%	2	50,0%	3	60,0%	13	31,0%
De 16 à 17	13	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	20,0%	15	35,7%
De 18 à 19	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	1	2,4%
De 20 à 21	5	19,2%	5	100,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	11	26,2%
22 et plus	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	1	2,4%
Total	26	100,0%	5	100,0%	2	100,0%	4	100,0%	5	100,0%	42	100,0%

Plus d'un tiers des élèves (35,7%), se situent entre 16 et 17 ans, parmi lesquels la quasi-totalité d'entre eux consomment une fois de temps en temps, d'ailleurs à eux seuls ils comptent pour la moitié (50%) de cette classe de fumeurs. Quant aux jeunes fumeurs hebdomadaires ils ont tous entre 20 et 21 ans. Cependant, ce qui est intéressant d'observer ici c'est que chez les fumeurs très réguliers de l'étude (une fois par jours et plusieurs fois par jours, soit 9 élèves) sont majoritairement, soit 55,6%, âgés de 14 à 15 ans. Les plus gros consommateurs de cannabis parmi les élèves interrogés sont donc par conséquent ces derniers (voir figure 21).

7.3. La consommation des élèves par rapport à leur milieu social d'origine

Ce chapitre permettra d'observer s'il existe un lien entre le milieu social d'appartenance de l'élève consommateur de cannabis et son niveau de consommation ou si ce dernier reste indépendant à l'élève peu importe son niveau de vie.

Figure 22 : Tableaux croisé des habitudes de consommation des élèves et de la profession des parents.

Habitude de consommation	Profession mère	Professions père
Une fois de temps en temps (26)	Employée qualifiée (13 ; 50,0%) Sans emploi (8 ; 30,8%) Cadre (2 ; 7,7%) Employée non qualifiée (2 ; 7,7%)	Employé qualifié (7 ; 26,9%) Ouvrier qualifié (4 ; 15,4%) Ouvrier non qualifié (4 ; 15,4%) Sans emploi (3 ; 11,5%) Cadre (2 ; 7,7%) Commerçant / Chef d'entreprise (4 ; 15,4%)
Une fois par semaine (5)	Employée qualifiée (3 ; 60,0%) Sans emploi (1 ; 20,0%) Employée non qualifiée (1 ; 20,0%)	Employé qualifié (2 ; 40,0%) Ouvrier qualifié (1 ; 20,0%) Artisan (1 ; 20,0%) Commerçant / Chef d'entreprise (1 ; 20,0%)
Une fois par mois (2)	Employée qualifiée (1 ; 50,0%) Sans emploi (1 ; 50,0%)	Sans emploi (1 ; 50,0%) Commerçant / Chef d'entreprise (1 ; 50,0%)
Une fois par jours (4)	Sans emploi (2 ; 50,0%) Cadre (1 ; 25,0%) Employée qualifiée (1 ; 25,0%)	Employé qualifié (2 ; 50,0%) Cadre (1 ; 25,0%) Sans emploi (1 ; 25,0%)
Plusieurs fois par jour (5)	Sans emploi (3 ; 60,0%) Cadre (1 ; 20,0%) Employée non qualifiée (1 ; 20,0%)	Cadre (2 ; 40,0%) Ouvrier qualifié (1 ; 20,0%) Sans emploi (1 ; 20,0%) Employé non qualifié (1 ; 20,0%)
ENSEMBLE (42)	Employée qualifiée (18) Sans emploi (15) Cadre (4) Employée non qualifiée (4) Agricultrice (1)	Employé qualifié (11) Ouvrier qualifié (6) Sans emploi (6) Cadre (6) Ouvrier non qualifié (4) Commerçant / Chef d'entreprise (6) Agriculteur (1) Artisan (1)

Tout d'abord, il est à noter en figure 22 que sur l'ensemble des 42 élèves interrogés, la profession des deux parents a été renseignée. Cela montre que les élèves ont connaissance de ces informations et qu'à priori ils côtoient leur père et leur mère. Néanmoins, le questionnaire ainsi fait ne permet pas de déterminer les conditions de vie de chaque élève, à savoir s'ils vivent avec leurs deux parents, en famille monoparentale ou autre.

De plus, cette analyse fait apparaître l'appartenance sociale des élèves interrogés qui proviennent globalement de la classe moyenne martiniquaise. Cependant, l'ensemble des milieux sociaux y est représenté avec des parents au chômage, des employés ou des ouvriers jusqu'aux classes dites plus aisés que peuvent être les cadres et les chefs d'entreprises par exemple (voir figure 22).

En ce qui concerne la fréquence de consommation de cannabis chez ces élèves, on constate que les fumeurs occasionnels (61,9%) déclarant fumer une fois de temps en temps sont issus avant tout de la classe moyenne malgré une certaine hétérogénéité des milieux d'origine de cette part de consommateurs de cannabis. En effet, les 26 consommateurs occasionnels comptent 57,7% de mère qui sont des employées et 57,7% également de pères qui sont des employés ou des ouvriers (voir figure 22).

Au regard de ces éléments, je pourrais affirmer que l'utilisation du cannabis à titre festif ou occasionnel touche l'ensemble de la population martiniquaise. En revanche, pour ce qui est de la consommation plus régulière (une ou plusieurs fois par jours) nous constatons qu'il s'agit des deux extrémités, à savoir les classes défavorisées et les classes les plus aisées, qui sont davantage concernées. Toutefois, cette part de consommateurs étant minoritaire chez les sondés, ne représentant ainsi que 9 élèves, ces résultats ne pourrait faire l'objet d'une généralité (voir figure 22).

7.4. Les résultats scolaires des élèves par rapport à leur niveau de consommation

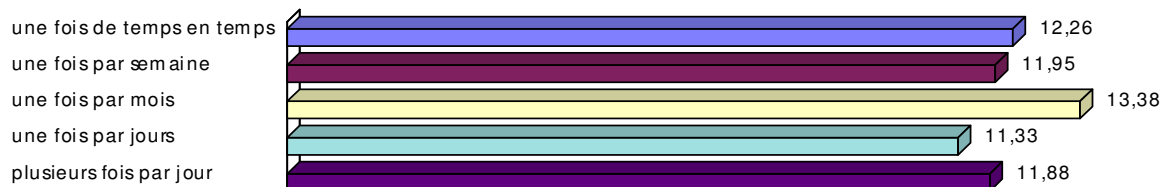
Cette analyse a pour enjeu d'observer s'il existe une variable dans les résultats scolaires des élèves en fonction de leur fréquence de consommation du cannabis. Pour cela j'ai dû réaliser une moyenne par matière (français, maths, sciences et sport) et une moyenne générale des résultats des quatre trimestres qui m'ont été communiqués par les élèves. Je précise également que certains élèves n'ont pas renseignés l'ensemble des notes demandées, notamment les étudiants de BTS qui ne suivent plus de cours de maths et de sciences par exemple.

De plus, la plupart des élèves m'ont communiqué leurs notes approximativement dans la mesure où ils ne disposaient pas de leurs bulletins scolaires au moment de la diffusion du questionnaire.

Figure 23 : Les notes en français

moyenne en français												
	une fois de temps en temps		une fois par semaine		une fois par mois		une fois par jours		plusieurs fois par jour		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 8,00	1	3,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	2	4,9%
De 8,00 à 9,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	1	2,4%
De 9,00 à 10,00	4	15,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	9,8%
De 10,00 à 11,00	2	7,7%	2	40,0%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	5	12,2%
De 11,00 à 12,00	3	11,5%	1	20,0%	1	50,0%	1	33,3%	0	0,0%	6	14,6%
12,00 et plus	16	61,5%	2	40,0%	1	50,0%	1	33,3%	3	60,0%	23	56,1%
Total	26	100,0%	5	100,0%	2	100,0%	3	100,0%	5	100,0%	41	100,0%

moyenne des élèves en français par niveau de consommation	
une fois de temps en temps	12,26
une fois par semaine	11,95
une fois par mois	13,38
une fois par jours	11,33
plusieurs fois par jour	11,88



Comme nous pouvons remarquer en figure 23, en français, les élèves ayant communiqué leurs notes ne sont que 17,1% à avoir une moyenne inférieure ou égale à 10 sur 20. Cela représente sept élèves, parmi lesquels seul deux (4,9%) fument plusieurs fois par jours, les cinq autres (12,2%) fument occasionnellement y compris celui qui obtient la moyenne la plus basse de tous.

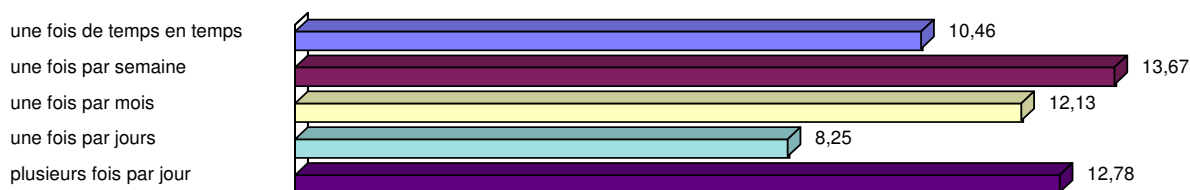
La grande majorité des élèves, 56,1% obtient une moyenne supérieure ou égale à 12. D'ailleurs si nous prenons dans le détail les moyennes par habitudes de consommation nous observons que la tendance est la même quelle que soit la fréquence de consommation. Les exemples les plus parlants se situant aux extrémités avec 61,5% des fumeurs occasionnels ayant 12 ou plus contre 60% des élèves fumant plusieurs fois par jours (voir figure 23).

Entre les deux, c'est-à-dire les moyennes comprises entre 10 et 12 sur 20, nous comptabilisons onze élèves, soit 26,8% des réponses, dont cinq fumeurs occasionnels (12,2%), trois (7,3%) qui fument une fois par semaine, deux (4,9%) une fois par jours et un seul (2,4%) fumant une fois par mois (voir figure 23).

Figure 24 : Les notes en maths

moyenne en maths												
	une fois de temps en temps		une fois par semaine		une fois par mois		une fois par jours		plusieurs fois par jour		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 6,00	4	19,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	1	25,0%	6	18,8%
De 6,00 à 9,00	3	14,3%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	15,6%
De 9,00 à 12,00	6	28,6%	0	0,0%	0	0,0%	2	66,7%	1	25,0%	9	28,1%
De 12,00 à 15,00	5	23,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	15,6%
De 15,00 à 18,00	3	14,3%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	25,0%	5	15,6%
18,00 et plus	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	2	6,3%
Total	21	100,0%	2	100,0%	2	100,0%	3	100,0%	4	100,0%	32	100,0%

moyenne des élèves en maths par niveau de consommation



En mathématiques (figure 24), les résultats sont plus mitigés et l'écart plus important entre ceux qui obtiennent les meilleurs résultats et les autres. Ainsi, nous observons qu'un tiers des élèves ont moins de 6 jusqu'à 9 sur 20, presque un deuxième tiers ont entre 9 et 12 et les autres une moyenne bien supérieure ou égale à 12.

Concernant les moins bons résultats ils sont obtenus en grande partie par des fumeurs occasionnels soit quatre élèves sur six contre deux élèves qui fument au moins une fois par jours. De plus, les deux seuls élèves à obtenir les meilleures notes soit plus de 18 sur 20 fument pour l'un une fois par semaine et pour l'autre plusieurs fois par jours (voir figure 24).

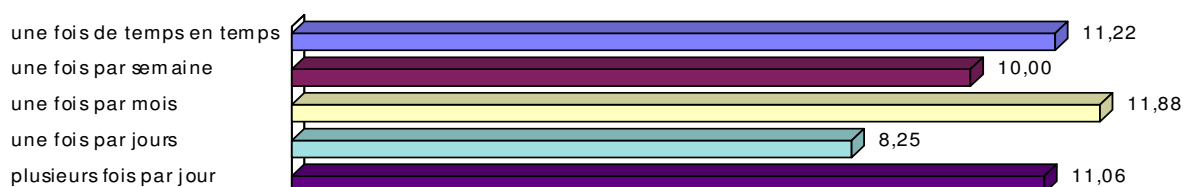
Nous remarquons également que sur les sept consommateurs journaliers (une ou plusieurs fois par jours) deux sont à moins de 6 sur 20, trois ont entre 9 et 12 sur 20 et les deux derniers ont plus de 15 sur 20 (voir figure 24).

Mais ici encore, les élèves qui obtiennent les meilleurs résultats, plus de 12 sur 20 sont plus nombreux que les autres avec douze participants dont cinq avec une moyenne entre 15 et 18 sur 20, contre neuf élèves avec des résultats moyens compris entre 9 et 12. Toutefois, les moins bons (moins de 6 à 9 sur 20) comptent dans leur rang onze élèves avec une majorité obtenant les pires notes soit moins de 6 sur 20 (voir figure 24).

Figure 25 : Les notes en sciences

moyenne en sciences												
	une fois de temps en temps		une fois par semaine		une fois par mois		une fois par jours		plusieurs fois par jour		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 6,00	1	4,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	2	6,5%
De 6,00 à 8,00	3	14,3%	0	0,0%	1	50,0%	1	33,3%	1	25,0%	6	19,4%
De 8,00 à 10,00	2	9,5%	0	0,0%	0	0,0%	2	66,7%	0	0,0%	4	12,9%
De 10,00 à 12,00	7	33,3%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	8	25,8%
De 12,00 à 14,00	4	19,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	12,9%
14,00 et plus	4	19,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	2	50,0%	7	22,6%
Total	21	100,0%	1	100,0%	2	100,0%	3	100,0%	4	100,0%	31	100,0%

moyenne des élèves en sciences par niveau de consommation



Concernant les sciences en figure 25, douze élèves ont des résultats inférieurs à 10 sur 20, douze autres participants ont une moyenne comprise entre 10 et 14 et les sept derniers sont à plus de 14 sur 20. Ils sont tous de même majoritaire à obtenir plus de 10 sur 20 avec 61,3% des participants.

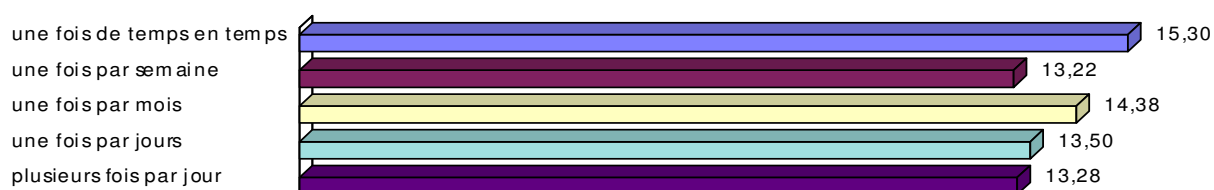
Dans cette matière, nous constatons néanmoins que les fumeurs journaliers ont plus tendance à ne pas dépasser la note de 10 contrairement au français et aux mathématiques. En effet seulement deux élèves sur sept y arrivent avec tout de même une moyenne égale ou supérieure à 14 sur 20 (voir figure 25).

La part des élèves qui obtiennent les meilleures notes est donc plus grande que précédemment chez ceux qui fument une fois de temps en temps. Nous recensons ainsi 71,3% de fumeurs occasionnels avec plus de 10 de moyenne (voir figure 25).

Figure 26 : Les notes en sport

moyenne en sport												
	une fois de temps en temps		une fois par semaine		une fois par mois		une fois par jours		plusieurs fois par jour		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 8,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	1	3,2%
De 8,00 à 10,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
De 10,00 à 12,00	2	9,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	3	9,7%
De 12,00 à 14,00	4	19,0%	2	100,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	8	25,8%
De 14,00 à 16,00	7	33,3%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	1	25,0%	10	32,3%
16,00 et plus	8	38,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	9	29,0%
Total	21	100,0%	2	100,0%	2	100,0%	2	100,0%	4	100,0%	31	100,0%

moyenne des élèves en sport par niveau de consommation



Globalement nous apercevons en figure 26, que concernant l'éducation physique et sportive, les élèves obtiennent de bien meilleurs résultats avec que des notes supérieures à 10 sur 20 à une exception près chez un élève qui fume plusieurs fois par jours et qui a moins de 8 sur 20.

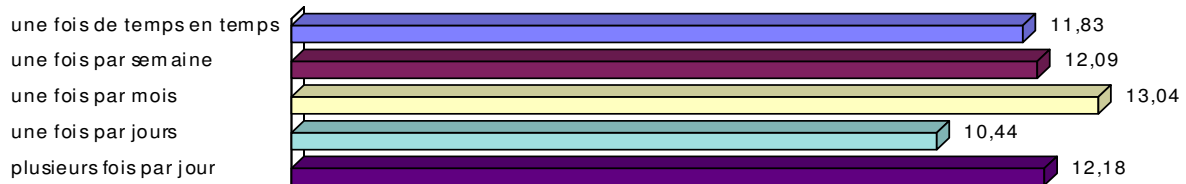
Le plus grand nombre d'élèves, soit dix (32,3%), obtient une moyenne allant de 14 à 16 sur 20, dans lequel on retrouve sept consommateurs occasionnels, un fumant une fois par mois et deux fumant au moins une fois par jours (voir figure 26).

Puis ceux obtenant les meilleures notes, à savoir 16 et plus sur 20, sont neuf (29%) dont huit consommateurs à raison d'une fois de temps en temps et un faisant l'usage du cannabis plusieurs fois par jours (voir figure 26).

Figure 27 : La moyenne générale

moyenne générale												
	une fois de temps en temps		une fois par semaine		une fois par mois		une fois par jours		plusieurs fois par jour		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 8,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	1	20,0%	2	4,8%
De 8,00 à 10,00	4	15,4%	1	20,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	20,0%	7	16,7%
De 10,00 à 12,00	10	38,5%	2	40,0%	0	0,0%	2	50,0%	0	0,0%	14	33,3%
De 12,00 à 14,00	8	30,8%	1	20,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	10	23,8%
De 14,00 à 16,00	4	15,4%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	40,0%	7	16,7%
16,00 et plus	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	20,0%	2	4,8%
Total	26	100,0%	5	100,0%	2	100,0%	4	100,0%	5	100,0%	42	100,0%

moyenne générale des élèves par niveau de consommation



Cette partie s’appuie sur la moyenne générale des élèves, présentée en figure 27, obtenue sur les quatre trimestres en question, incluant de fait les matières précitées, ainsi que toutes les autres du cursus scolaire des élèves, qui ne font cependant pas l’objet d’une vision détaillée dans le cadre de cette recherche.

Sur les neuf élèves n’atteignant pas une moyenne minimale de 10 sur 20, un tiers soit 3 élèves appartiennent à la catégorie des fumeurs journaliers parmi lesquels d’ailleurs on retrouve les deux plus basses moyennes qui sont inférieures à 8 sur 20. Néanmoins, les six autres élèves de cette catégorie réalisent tous des moyennes égale ou supérieures à 10 sur 20, dont un justement qui obtient l’une des deux meilleures moyennes à plus de 16 sur 20, avec l’un de ses pairs qui a déclaré fumer quant à lui une fois par mois. De plus, il est intéressant d’observer que chez les cinq élèves fumant plusieurs fois par jours deux n’ont pas plus de 10 sur 20 alors que les trois autres atteignent au moins 14 sur 20 (voir figure 27).

Pour leur part, les fumeurs occasionnels se situent davantage autour du 10 à 12 sur 20. Mais de manière générale toute catégorie de fumeurs confondues nous comptabilisons plus de 78% d'élèves au-dessus de 10 sur 20 et quasiment la moitié soit 45,3% des élèves obtenant 12 et plus sur 20, ce qui est à mon sens très correct (voir figure 27).

Figure 28 : Les notes par rapport à l'âge du début de consommation

moyenne générale par rapport à l'âge de début							
	Moins de 12	12	13	14	15	16 et plus	Total
Moins de 8,00	1	0	1	0	0	0	2
De 8,00 à 10,00	0	1	2	0	4	0	7
De 10,00 à 12,00	2	0	2	1	6	3	14
De 12,00 à 14,00	0	1	1	1	4	3	10
De 14,00 à 16,00	0	2	0	0	2	3	7
16,00 et plus	0	0	1	1	0	0	2
Total	3	4	7	3	16	9	42

Cet élément de la figure 28, permet de vérifier si l'âge du début de la consommation de cannabis d'un élève peut avoir une incidence sur ces résultats scolaires ultérieurs.

Dans un premier temps, nous remarquons que ceux qui ont commencés à 16 ans et plus obtiennent tous des résultats supérieurs ou égale à 10 contrairement aux autres tranches d'âge. Puis dans un second temps, nous apercevons qu'à l'inverse, les plus mauvais résultats appartiennent à deux élèves ayant débuté tôt à consommer du cannabis, moins de 12 ans pour l'un et 13 ans pour l'autres (voir figure 28).

De surcroit, aucun élève n'ayant commencé sa consommation à moins de 12 ans ne dépasse une moyenne de 12 sur 20 dans le cadre de cette étude. En revanche, les moyenne les plus élevées (16 et plus) sont détenues par deux élèves de 13 et 14ans (voir figure 28).

Par conséquent, il est compliqué au regard de ces résultats, d'affirmer qu'il existe une constante entre l'âge de début de la consommation et les résultats scolaire bien qu'il s'y dégage une légère tendance à dire que ceux qui commence au-delà de 15 ans sont plus enclin à obtenir de meilleurs résultats que les autres (voir figure 28).

Nous nous sommes consacrés dans cette partie à décrire d'une part, les résultats obtenus de cette étude de cas, avant de faire l'analyse des données, d'autre part, ce qui a permis de mettre jour certains éléments qui vous maintenant nous permettre de mettre en relation la partie théorique de ce mémoire avec l'étude de cas réalisée sur le terrain.

TROISIEME PARTIE : L'INTERPRETATION, LES LIMITES ET LES PERSPECTIVES DE L'ETUDE

Chapitre VIII : L'interprétation des données

8.1. Les résultats de l'étude martiniquaise au regard des enquêtes nationales.

Pour commencer, je souhaite mettre en relation mes résultats avec ceux des enquêtes ESPAD de 2015 et ESCAPAD de 2017, précédemment citées, afin de les mesurer. Pour rappel, l'enquête ESPAD de 2015 nous révélait que l'usage du cannabis était une pratique plutôt masculine à 51% contre 46% pour les filles. En effet, j'ai pu le vérifier par le biais de mon enquête mais plutôt à hauteur de 57% chez les garçons et 43% chez les filles. De plus, cette même enquête place le taux de fumeurs réguliers (plus de 10 fois par mois) à 7,7% des lycéens alors que mes résultats en observent 21,4% pour toute les tranches d'âges. Ce taux assez élevé représente même, selon l'enquête ESCAPAD de 2017, celui des décrocheurs ayant quittés le système scolaire qui est de 21,1% alors que de mon côté tous les élèves interrogés sont bien entendu scolarisés en établissement scolaire ordinaire.

Cependant, la différence de consommation entre garçon et fille n'est pas aussi tranchée à mon niveau que les chiffres nationaux. Pour preuve, ESPAD 2015 place la consommation régulière des filles à 5% alors que dans le même temps je relève que sur neuf consommateurs réguliers, comme l'entend cette enquête à savoir plus de 10 fois par mois, quatre sont des filles soit 9,5% du total des élèves interrogés représentant quasiment le double. Outre le fait que proportionnellement elle consomme plus régulièrement que les garçons, les filles de mon étude sont aussi plus âgées que les garçons. Cela serait peut-être dû à leur arrivée moins précoce dans l'usage du cannabis.

Fort de ces constats, j'aurai tendance à dire qu'en Martinique les chiffres officiels concernant le cannabis ne reflètent pas la réalité et pour cause le sujet est encore tabou au sein de la société antillaise. Mais aussi de part une certaine forme d'hypocrisie des autorités qui ne font pas rentrer toutes les catégories de la société dans les statistiques. C'est le cas par exemple des citoyens d'origine étrangère ou des autochtones qui habitent certains lieux très isolés de l'outremer, qui ne participent pas aux enquêtes comme ESCAPAD. Ceci, serait valable également selon moi dans l'ensemble des territoires ultramarins qui enregistre des taux en dessous de la France métropolitaine alors que nous savons tous que la culture du cannabis est

presque culturelle chez ces populations et pas forcément pour la consommation en tant que drogue mais plutôt pour d'autres usages plus traditionnels. Néanmoins, cela pourrait nuire aux jeunes qui serait peut-être plus tenté qu'ailleurs d'en faire l'usage à cause notamment du fort taux de chômage chez cette partie de la population, situation similaire aux banlieues parisiennes par exemple mais pourtant les chiffres sont plutôt bons chez nous. Pour terminer là-dessus, je ferai appel aux nombreux faits divers dont la Martinique devient désormais coutumière sur fonds de trafic de drogues et autres.

Pour en revenir à mes résultats, j'ai pu constater également, en accord avec Beck, Legleye et Spilka (2007) que l'usage de cannabis ne connaît pas de milieu social de prédilection. Autrement dit toutes les couches de la société sont touchées. L'enquête ESCAPAD de 2005, avait même établi un niveau de consommation de plus en plus élevé chez les élèves, graduellement à leur niveau social d'appartenance. Pour ma part et selon mes résultats je n'en suis pas arrivé à la même conclusion mais plutôt à la tendance où les moins aisés et les plus aisés de mon étude sont aussi les plus gros consommateurs. De surcroît, vingt-trois élèves interrogés (54,8%) sont inscrits dans un établissement privé pour lequel les familles doivent s'acquitter de frais de scolarité. Cela, induit qu'elles ont plus de moyens que d'autres qui ne pourraient se le permettre, même si elles ne font pas spécialement partie des classes les plus aisés.

Pour finir, notons également que tous les élèves interrogés sont consommateurs de cannabis quelles que soit leurs habitudes de consommation mais pourtant ils obtiennent dans l'ensemble des résultats qu'on pourrait qualifier de satisfaisants. De plus, les plus gros consommateurs ne sont pas forcément les plus mauvais élèves contrairement à ce qu'on l'on pourrait penser. De même, une partie des élèves interrogés sont étudiants en BTS, ce qui sous-entend évidemment qu'ils ont obtenus un baccalauréat au préalable. Ceci vient contrer les dires de l'enquête COMPASS de 2014, qui annonçait que les jeunes consommateurs ont plus de mal à la poursuite d'études supérieures.

8.2. Comparatif des résultats attendus et des résultats obtenus

Avant de commencer cette étude j'avais pour ambition de prouver qu'un élève consommant du cannabis pouvait tout de même s'en sortir dans ces études. Je ne m'attendais pas particulièrement à récolter uniquement des bons résultats scolaires mais au moins des notes supérieures ou égales à 10 voire 12 sur 20 qui me permettrait alors de dire que la consommation de cannabis n'aurait pas d'influence négative sur les notes des élèves. En revanche, je ne m'attendais pas à devoir interroger des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat, ce qui à mon sens est une véritable plus-value car ils ont réussi à un examen national malgré une consommation de cannabis.

Dans cette optique, j'ai souhaité récolter un certain nombre de résultats que nous allons maintenant mettre en relation avec les résultats obtenus (voir figure 29).

Figure 29 : Les résultats

Attendus	Obtenus
<ul style="list-style-type: none">- 30% avec une moyenne supérieure ou égale à 12 sur 20- 50% avec une moyenne d'au moins 10 sur 20- Moins de 10% avec une moyenne inférieure à 10 sur 20	<ul style="list-style-type: none">- 45% des élèves ont une moyenne générale de 12 et plus sur 20- 78% des élèves ont une moyenne générale supérieure à 10 sur 20- 21,5% des élèves ont une moyenne inférieure à 10 sur 20

Ce que je retiens avant tout de ce comparatif ce sont les 78% d'élèves consommateurs de cannabis obtenant, sur les quatre trimestres donnés par l'étude, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 d'autant plus que presque la moitié des élèves interrogés sont à 12 et plus sur 20. Je pense donc avoir grandement vérifié la véracité de mon hypothèse que nous allons voir ci-dessous.

8.3. La vérification de l'hypothèse

Il est temps à présent de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse qui a porté ce projet de recherche durant ces quelques mois du travail d'écriture de ce mémoire. Pour rappel il s'agissait ici de démontrer l'absence de relation entre la consommation de cannabis et les prétendus mauvais résultats scolaires que celle-ci induirait causant ainsi le décrochage scolaire des élèves.

Après la lecture et l'analyse des résultats obtenus de cette étude de cas sur les élèves martiniquais, on peut affirmer que l'hypothèse est vérifiée dans son intégralité.

En effet, les quarante-deux étudiants interrogés atteignent, dans leur grande majorité (78%), une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20. De plus, dix élèves (23,8%) obtiennent entre 12 et 14 sur 20 et neuf autres (21,5%) dépassent la barre des 14 sur 20, ce qui pour moi représente des résultats très satisfaisants.

Les élèves qui n'ont pas obtenus la moyenne minimale de 10 sur 20 sont au nombre de neuf soit 21,5%. Parmi ceux-là, seule deux d'entre eux (4,8%) se situent en dessous de 8 sur 20 et sont des consommateurs journaliers de cannabis. Alors que six autres consommateurs journaliers, soit 66,7% sur les neuf que compte cette étude ont tous au moins 10 sur 20 dont trois (33,3%) obtenant une moyenne générale de plus de 14 sur 20.

Par conséquent, nous pouvons désormais affirmer que la réussite scolaire n'est pas directement impactée par une consommation de cannabis, qu'elle soit régulière ou non. De plus, au regard des notes, 95,2% des élèves interrogés, soit quarante sur quarante-deux, bien que consommant du cannabis, ne présentent pas de risque imminent de décrochage scolaire.

Chapitre IX : Les limites de l'étude

9.1. Le sujet

Une des plus grandes limites de cette étude de cas a été le sujet en lui-même. En effet, au début de mon enquête j'ai eu du mal à récolter des questionnaires à cause des craintes des élèves à me dire clairement qu'ils étaient consommateurs de cannabis. Je comprenais entre les lignes que certains d'entre eux n'étaient pas étrangers aux sujets mais ils finissaient, malheureusement par me dire d'aller voir un autre camarade qui serait plus susceptible de consommer du cannabis, parfois même en me donnant des noms. Je note également que le bruit a fini par courir chez les élèves, notamment au collège de petit manoir, que je cherchais à les questionner sur le cannabis et je me suis aperçu que beaucoup d'élèves n'ont pas acceptés de me parler avant même que je tente de leurs distribuer le questionnaire.

De plus, dans la rédaction de ma première partie, j'ai été confronté à un manque de données sur le sujet qui allaient dans le sens dont je souhaitais orienter mon travail. Pour cause, à ma connaissance, aucune étude faisant la relation directe entre la réussite scolaire et la consommation de cannabis, n'a été menée. Et pire encore à l'échelle de la Martinique les données sont quasiment inexistantes sur le thème.

9.2. Le public visé

Aussi, j'ai délibérément fait le choix de m'intéresser uniquement à la consommation de cannabis chez des jeunes âgés entre 13 et 24 ans, car cette tranche d'âge représente essentiellement le public fréquentant les établissements du second degré dans lesquelles je serai amené à exercer. Ainsi, ce mémoire ne fait pas état des addictions au sens large du terme en n'englobant pas tous les produits illicites et ne s'applique donc pas en population générale mais uniquement dans un contexte scolaire.

Par ailleurs, j'avais fixé, dans un premier temps, l'âge des participants entre 13 ans et 17 ans afin de cadrer au plus près avec les études déjà menées à plus grande échelle telle que ESCAPAD et ESPAD. De ce fait, j'ai dû orienter mes investigations vers un public plus âgé, en l'occurrence les étudiants de BTS, qui ont été plus simple à aborder et chez qui la parole a été plus libérée que les collégiens.

9.3. Les contraintes organisationnelles

Tout d'abord, cette étude de cas ne prend pas en compte les notes obtenus par les élèves avant qu'ils ne soient consommateurs de cannabis. C'est pourquoi, nous ne pouvons dire si cette consommation a eu des effets sur les résultats scolaires des élèves. En d'autres termes, cette étude ne permet pas de dire si un élève a progressé ou au contraire s'il a régressé depuis qu'il fume du cannabis.

En outre, la détermination du milieu social d'origine des élèves a été compliqué à analyser dans la mesure où lors de la création du questionnaire je n'ai pas établi les critères les plus judicieux et je m'en suis rendu compte une fois le dépouillement effectué. Par conséquent, les résultats concernant ces éléments sont donc à nuancer.

Pour finir, je souhaitais interroger une centaine d'étudiants pour donner plus de poids à mes résultats, mais par manque de temps et du aux difficultés à interroger les élèves sur leur propre consommation de cannabis, cela n'a pas été possible. Par conséquent, cette étude ne peut en aucun cas valoir de référence et permettre d'en faire des généralités sur les consommateurs de cannabis. Néanmoins, elle a quand même le mérite de faire taire les préjugés sur ces mêmes consommateurs, qui sont eux victimes de généralités de la part des autres telles que par exemple l'inévitable échec scolaire des fumeurs de cannabis ou encore la marginalisation.

Chapitre X : Les pistes d'amélioration

10.1. Le contexte de l'étude

Dans le but d'améliorer cette étude je conseillerais d'une part de prendre en compte les conditions de vie des élèves c'est-à-dire s'ils sont issus d'une famille mono parentale, recomposée ou avec les deux parents. Mais aussi s'ils vivent en foyer ou en famille d'accueil loin de toute structure familiale car je sais notamment qu'une des élèves interrogés vis en foyer et fume du cannabis plusieurs fois par jours. Cela permettrait d'affiner les résultats et de vérifier si le cadre de vie a une incidence ou pas sur la consommation de cannabis.

D'autre part, je pense qu'il serait également intéressant de mener cette étude à plus grande échelle et de ne pas sélectionner uniquement les consommateurs de cannabis. Ce qui permettrait de mener une étude comparative entre les résultats scolaire des étudiants consommateurs de cannabis et ceux qui n'en consomment pas. Dans cette continuité, une autre possibilité d'amélioration serait d'analyser la consommation de cannabis à différents niveaux d'étude comme par exemple les collégiens et lycéens, les titulaires du baccalauréat, les étudiants de bac +3, les étudiants de bac +5 et plus et les étudiants de la voie professionnelle.

10.2. Les outils utilisés

De plus, je pense qu'il serait nécessaire d'affiner les outils de mesure pour mieux déterminer la classe sociale des élèves interrogés avec par exemple les revenus moyens du foyer. Dans le cas présent, je me suis arrêté à la profession des parents qui ne permet pas à elle seule de déterminer avec précision le niveau de vie de l'élève.

Enfin, dans le but de déterminer avec plus de précisions le rôle du cannabis dans le processus de décrochage scolaire chez les élèves concernés par ces deux phénomènes, il serait bon d'une part d'interroger les élèves sur leur consommation de cannabis durant la période du pré décrochage scolaire puis dans un second temps d'analyser leur consommation de cannabis après le décrochage scolaire.

CONCLUSION

La gestion de la vie scolaire se base souvent sur des routines instaurées par des procédures, qui se basent, à leur tour, sur des stéréotypes, des préjugés et des raccourcis. Le cannabis en est un parfait exemple. C'est pourquoi cette recherche a voulu contribuer à ce domaine d'études dans l'optique d'améliorer cette vision et de contribuer ainsi à la réussite de tous et de chacun. Les résultats obtenus montrent en effet qu'un élève consommant du cannabis peut tout aussi bien que les autres réussir sa scolarité. De fait, les raisons de l'échec et du décrochage scolaire sont à chercher ailleurs. Le cannabis ne peut à lui seul en être la cause. Par conséquent, l'élève consommateur, ou non consommateur, doit faire l'objet d'une vision beaucoup plus globale et non axée sur une seule de ses particularités. Cela permettrait à mon sens une prise en charge plus efficace sur le long terme. J'espère que ce travail pourra contribuer à améliorer la situation de ces élèves au sein de l'institution qui prône une école inclusive pour le bien-être de tous.

Ce mémoire nous a rappelé qu'en France, le cannabis est considéré comme une substance stupéfiante inscrite à l'arrête du 15 décembre 2016. C'est ce statut qui le rend d'ailleurs illégale sur l'ensemble de notre territoire comme stipulé par l'article R5132-86 du code de la santé publique. A l'école c'est la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 qui pose les bases de cet interdit et surtout de la prévention contre toutes formes d'addictions grâce au Parcours Educatif de Santé (PES). Néanmoins, chaque pays dispose de sa propre législation en la matière et nous en distinguons quatre grandes catégories qui sont, l'illégalité comme c'est le cas également en Chine et en Suède. Puis certains à l'image de la Belgique ont choisi la dépénalisation, autorisant ainsi l'usage personnel en petite quantité. D'autres ont en revanche choisi d'autoriser l'usage thérapeutique uniquement comme par exemple l'Italie et l'Allemagne. Au contraire les autres ont totalement légalisés le cannabis comme par exemple le dernier en date, le Canada. Cependant, bien que vivant dans l'un des pays les plus répressif au monde en matière de cannabis, les français se montrent à 51% favorable à la légalisation de cette substance.

C'est ainsi que s'opposent ceux qui sont pour cette légalisation et ceux qui y sont contre. Dans un premier temps, les uns avancent que la lutte contre le cannabis coûte chère à la nation et que sa légalisation rapporterait des millions d'euro dans les caisses de l'Etat, ensuite que l'interdiction serait incitative à la consommation notamment chez un jeune public et enfin ils revendiquent l'usage thérapeutique du cannabis. Puis dans un deuxième temps, ceux qui sont contre la légalisation argumentent davantage sur les risques majeurs que le cannabis causerait sur la santé des citoyens tels que les troubles psycho-sociaux mais aussi les dangers pour la société avec la marginalisation des consommateurs ou encore leur échec scolaire par exemple. Toutefois, le législateur a tranché, en penchant du côté de ceux qui ne souhaite pas sa légalisation, en durcissant la réglementation en vigueur par une loi votée en novembre dernier.

En dépit de cette législation très répressive, la France compte un taux de consommateur parmi les plus élevé d'Europe avec notamment 32% d'expérimentation chez les lycéens de 16 ans et 7,7% de consommateurs réguliers. Néanmoins depuis plusieurs années ces chiffres, à défaut de baisser, sont en stagnation après le pic connu en 2003 avec 50,3% d'expérimentateurs de cannabis chez ce même public. Nous notons tout de même qu'il s'agit d'une pratique plutôt masculine avec 51% de garçon contre 46% de filles. Il est légitime de se demander ce qui pousse c'est jeune à consommer du cannabis dans de telles proportions. Pour répondre à cette question la recherche a mis en évidence des motifs récréatifs ainsi que le fait de vouloir « se défoncer » pour se calmer ou surmonter ses difficultés. De plus à l'adolescence, le cannabis est un véritable objet social qui rassemble les pairs et permet une identification.

Cependant, le cannabis et l'école ne ferait pas bon ménage selon la croyance commune. En effet, outil de marginalisation et d'abandon scolaire selon la science, les fumeurs seraient quatre fois plus absentéistes que les autres et auraient beaucoup moins de chance de réussir à décrocher des diplômes et des qualifications. Cela serait faux, selon une étude britannique pour qui il n'y aurait pas plus de décrocheurs chez les élèves consommateurs de cannabis. Ainsi, relier le cannabis directement au décrochage scolaire est sans fondement.

Nous avons également vu que le cannabis est consommé par toute les classes sociales et contrairement à ce que l'on pourrait penser, plus l'on monte dans la pyramide sociale plus les taux de consommation sont élevés. En effet, les jeunes des classes favorisés aurait plus d'opportunités de consommer que les autres étant donné leur pouvoir d'achat mais aussi leur niveau de sorties culturelles et de loisirs. Pour finir, nous avons observé une différence de traitement selon la précocité à laquelle le jeune a débuté sa consommation. Cet âge est fixé à 17 ans, tous ceux ayant commencés après connaissent les mêmes taux de diplomation que les autres étudiants contrairement à ceux qui ont débutés plus tôt.

A l'échelle de la Martinique, nous avons vu que le rapport au cannabis est différent. En effet, héritage de l'abolition de l'esclavage, les populations de la caraïbe n'avaient guère le choix pour s'élever financièrement que de participer à ce commerce illégal. En revanche, la production de cannabis représente davantage un attrait culturel, ainsi la production à taille humaine servirait à la consommation de son propriétaire plutôt qu'à l'approvisionnement du marché. C'est ainsi, que la Martinique se fait qualifier d'île relais, grâce à sa position géographique idéale dans l'acheminement de la marchandise en provenance essentielle de l'Amérique latine et à destination de l'Europe et de l'Amérique du nord. Néanmoins, à cause des difficultés rencontrés par les jeunes, notamment le chômage, le cannabis représente toujours un véritable enjeu économique et social pour ces populations. En ce qui concerne les chiffres, la Martinique compte 37% de jeunes ayant expérimentés cette substance. Cela, la place au deuxième rang des département d'outremer après la Réunion avec 47% et devant la Guadeloupe à 33% et la Guyane à 31%.

C'est ainsi, que notre étude de cas réalisée auprès de certains élèves martiniquais a révélé sur 42 étudiants interrogés 57,1% de garçons contre 42,9% de filles provenant en majorité de la classe moyenne. Cependant, bien que moins nombreuses les filles représentent, 56% des fumeurs réguliers contre 44% de garçons. Ainsi nous avons recensé 21,4% de fumeurs réguliers. De plus les filles sont en moyenne plus âgés que les garçons avec 72% d'entre elle ayant plus de 16 ans contre 45% des garçons ayant moins de 14 ans. Les garçons de cette enquête arrivent plus tôt dans la consommation de cannabis soit à 14 ans alors que les filles commencent vers 15 ans. La classe d'âge la plus représentée est celle des

16-17 ans avec 35,7% des interrogés. Cette étude a également montré que les classes défavorisées et celles plus aisés étaient aussi celles qui consomment le plus de cannabis.

Pour ce qui concerne les notes, nous remarquons que ces élèves réussissent mieux en français et en éducation sportive plutôt qu'en mathématiques et en sciences. Cela place la moyenne générale des fumeurs occasionnels à 11,83, celles de ceux qui fument une fois par jours à 10,44, plusieurs fois par jour à 12,18, une fois par semaine à 12,09 et une fois par mois à 13,04. Cette étude a également permis de mettre en lumière que les plus gros fumeurs n'étaient pas nécessairement les plus mauvais élèves. Nous avons ainsi relevé 78% d'étudiants avec une moyenne générale supérieure à 10 et 45% à plus de 12. Mais surtout ce qu'il faut retenir de cette étude c'est que sur l'ensemble des étudiants interrogés, 95,2% ne représentent pas de risques de décrochage scolaire imminent au regard de leurs résultats. Cela a donc permis de confirmer notre hypothèse et d'affirmer qu'il n'existe pas de relation directe entre la consommation de cannabis et l'échec scolaire des élèves.

Pour conclure, je dirai que ce mémoire permet aux professionnels de l'Education Nationale, de s'affranchir des préjugés et stéréotypes existant sur les consommateurs de cannabis, afin de concentrer tous leurs efforts à la construction de stratégies éducatives plus efficaces visant l'amélioration des conditions d'accès à une éducation de qualité plutôt que la marginalisation des étudiants consommateurs. Ainsi il serait judicieux d'arrêter d'inclure la lutte contre les addictions dans celle contre le décrochage scolaire mais plutôt de différencier les approches afin de personnaliser les parcours de chacun.

BIBLIOGRAPHIE

- Bantuelle, M., Demeulemeester, R. et al. (2008). Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire. Saint Denis, France : INPES.
- Beauvais, F. et al. (1996). Drug use, violence and victimization among White American, Mexican American and American Indian dropouts, students with academic problems, and students in good academic standing. *Journal of Counseling Psychology*, 43(3), 292-299.
- Beck, F. (2006). Représentativité des échantillons et représentation des usages : l'apport des enquêtes en population générale à la compréhension des usages de drogues. Thèse de doctorat en sociologie. Université René Descartes - Paris V.
- Beck, F. et Obradovic, I. (2017). Le cannabis en France. Totem ou tabou ?. *Esprit*, 2017(2), 72-84.
- Beck, F., Legley, S. et Spilka, S. (2007). Consommation et surconsommation de cannabis : apports et limites de l'épidémiologie. *Psychotropes*, 13(1), 9-32.
- Beck, F., Legley, S., Maillochon, F. et De Peretti, G. (2008). Le rôle du milieu social dans les usages de substances psychoactives des hommes et des femmes. *Regards sur la parité*, 65-82.
- Beck, F., Obradovic, I., Jauffret-Roustide, M. et Legley, S. (2010). Regards sur les addictions des jeunes en France. *Sociologie*, 4(1), 517-535.
- Ben Lakhdar, C. et Weinberger, D. (2011). Du marché du cannabis au marché du THC en France. Implications pour le système d'offre et les politiques de lutte contre les trafics illicites de stupéfiants. *Revue Française de Socio-Économie*, 7(1), 123-145.
- Ben Lakhdar, C., et Kopp, P.-A. (2018). Faut-il légaliser le cannabis en France ? Un bilan socio-économique. *Economie et prévision*, 1(213), 19-39.
- Boudan, V., Chatenay, S., Merle, S. et Rosine, J. (2002). Phénomènes émergents liés aux drogues en 2001 (Rapport des sites locaux TREND). Paris : OFDT.
- Colson, R. (2018) La légalité du delta-9-tétrahydrocannabinol à l'ère du cannabis industriel. *Dalloz*, 802
- Comitas, I. (1975). The social nexus of ganja in Jamaica. Dans Rubin (dir), *Cannabis and culture*. Chicago : The Hague : Mouton.

- Costentin, J. (2014). Le cannabis : Une drogue pas douce du tout. AOS, 2014(268), 30-34.
- Costes, J.-M. (2013). De la guerre à la drogue à la prévention des addictions : à quand l'ouverture de l'impossible débat ? . Psychotropes, 19(1), 13.
- Cousineau, D., Schields, F. et Allard, D. (1995). La consommation d'alcool et de drogues parmi les décrocheurs, en comparaison avec les étudiants. Direction de la santé publique des Laurentides et Unité Domrémy de Sainte-Thérèse.
- Cruse, R. et Figueira, D. (2014). Géopolitique du cannabis dans la Caraïbe insulaire. L'Espace Politique, 24(3).
- Dany, L. et Apostolidis, T. (2002). L'étude des représentations sociales de la drogue et du cannabis : un enjeu pour la prévention. Santé publique, 14(4), 335-344.
- Dany, L. et Apostolidis, T. (2002). L'étude des représentations sociales de la drogue et du cannabis : un enjeu pour la prévention. S.F.S.P, Santé publique, 4(14), 335-344.
- Egea, A. (2015). Drogues : quand l'interdiction fait l'incitation. Notes du Centre d'économie de la Sorbonne, 2015(2).
- Egea, A. (2015). Drogues : quand l'interdiction fait l'incitation. Centre d'économie de la Sorbonne, (2), 1-4.
- Ehlinger, V., Spilka, S. et Godeau, E. (2016). Présentation de l'enquête HBSC sur la santé et les comportements de santé des collégiens de France en 2014. Agora débats/jeunesses, hors-série, (4), 7-22.
- Herciu, A.-C., Laxer R.-E., Cole, A. et Leatherdale, S.-T. (2014). A Cross-sectional Study Examining Factors Associated with Youth Binge Drinking in the COMPASS Study: Year 1 Data. Journal of Alcoholism and Drug Dependence, 2(4), 172.
- Ingold, R.-D., Sueur, C. et Kaplan, C.-D. (2015). Contribution à une exploration des propriétés thérapeutiques du cannabis. Psychiatrie, 173(5), 453-459.
- Kokoreff, M. (2010). La Drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques. Paris, France : Payot
- Laqueille, X. et Liot, K. (2001). Le débat sur le cannabis en France : Importance d'un discours médical. Laennec, 60(1), 45-56.
- Lecurieux-Lafferonay, L.-M. (2018). Dans Degras, M (dir). Les jeunes davantage accros à l'alcool qu'aux drogues. Le France Antilles Martinique, 3.

- Legleye, S. (2011). Inégalités de genre et inégalités sociales dans les usages de drogues en France. Thèse de doctorat en santé publique, Université de Paris XI.
- Legleye, S., Spilka, S., Le Nezet, O. et Laffiteau, C. (2009). Les drogues à 17 ans. Résultats de l'enquête Escapad 2008. *Tendances*, (66), 1-6.
- Martin, D. (2018). Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France. Comité scientifique spécialisé temporaire de l'ANSM, Saint Denis.
- Meier, M.-H., Caspi, A., Ambler, A., Harrington, H., Houts, R., Keefe, R., McDonald, K., Ward, A., Poulton, R. et Moffitt, T. (2012). Persistent cannabis users show neuropsychological decline from childhood to midlife. *PNAS*, 109(40), 657-664.
- Melchior, M., Bolze, C., Fombonne, E., Surkan, P.-J., Pryor, L. et Jauffret-Roustide, M. (2017). Early cannabis initiation and educational attainment: is the association causal?. *International Journal of Epidemiology*, 46(5), 1641–1650.
- Merle, S. et Vallart, M. (2010). Martinique, Guyane : les spécificités de l'usage de drogues ultra-marin. Dans Costes, J.-M. (dir.), *Les usages de drogues illicites en France depuis 1999 – Vus au travers du dispositif TREND*. Saint-Denis, France : OFDT (p.62-72).
- Nordmann, R. (2010). Tabac, Alcool, Cannabis : que faire ?. Dans Israël, L. (dir), *Santé, Médecine, Société*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Obradovic, I. (2012). La pénalisation de l'usage de stupéfiants en France au miroir des statistiques administratives : Enjeux et controverses. *Déviante et société*, 4(36), 441-469.
- Peretti-Watel, P., Beck, F. et Legleye, S. (2007). *Les usages sociaux des drogues*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Pointeau-Lagadec, E. (2016). L'action publique française en matière d'usage de cannabis. *Les fondements historiques d'un échec. Hypothèses*, 1(19), 121-132.
- Reiman, A., Earleywine, M. et Corva, D. (2014). Rethinking dose-response effects of cannabis use in adolescence. *The Lancet Psychiatry*, 1(6), 436-417.
- Silins, E. et al. (2014). Young adult sequelae of adolescent cannabis use: an integrative analysis. *The Lancet Psychiatry*, 1(4), 286-293.
- Spapen, P. (2014). Le cannabis, un tiers fumant ou fumeux. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2(53), 97-111.

- Spapen, P. (2014). Le cannabis, un tiers fumeux ou fumant ?. Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 2(53), 97-111.
- Spilka, S., Le Nézet, O., Janssen, E., Brissot, A. et Philippon, A. (2017). Les drogues à 17 ans : analyse régionale. Enquête ESCAPAD, OFDT.
- Streel, E. et Chinet, L. (2008). Cannabis : Approche thérapeutique contemporaine. Bruxelles : De Boeck Université.

ANNEXE : Le questionnaire

Consommation de cannabis

1 – Tu es :

Un garçon

Une fille

2 – As-tu déjà consommé au moins 1 fois du cannabis :

Oui

Non

3 – A quel âge as-tu commencé :

4 – Tu as :

Moins de 13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

5 – Tes parents sont :

Mère Père

Agriculteurs

Cadres

Ouvriers qualifiés

Employés qualifiés

Sans emploi

Mère Père

Artisans / commerçants /

chefs d'entreprises

Professions intermédiaires

Employés non qualifiés

Ouvriers non qualifiés

6 – Quelle est ta consommation de cannabis :

1 fois de temps en temps

1 fois par semaine

Plusieurs fois par jours

1 fois par mois

Une fois par jours

Combien de fois par jours :

7 – Tes résultats scolaire :

	Année 2017-2018			Année 2018-2019		
	1 ^{er} trimestre	2 nd trimestre	3 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 nd trimestre	3 ^{ème} trimestre
Français						
Math						
Sciences						
Sport						
Moyenne générale						